

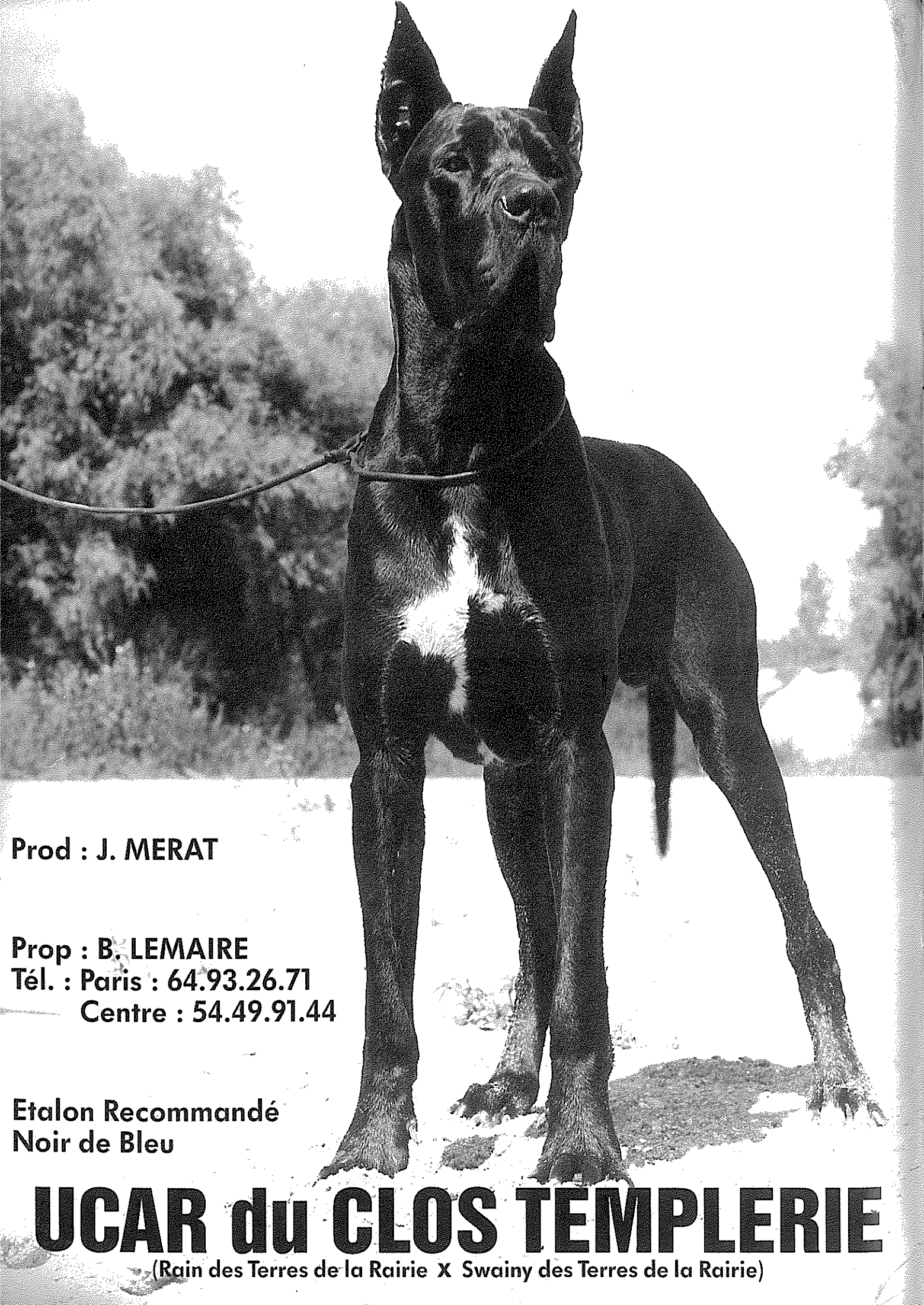
Le Trait d'Union du

Doggen Club de France



OCTOBRE-NOVEMBRE 1985

N° 129



Prod : J. MERAT

Prop : B. LEMAIRE
Tél. : Paris : 64.93.26.71
Centre : 54.49.91.44

Etalon Recommandé
Noir de Bleu

UCAR du CLOS TEMPLERIE

(Rain des Terres de la Rairie X Swainy des Terres de la Rairie)

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Exposition Nationale MANTES	3
Exposition LA BOURBOULE	7
Exposition BEAUVAIS	9
Exposition DEAUVILLE	10
Nos chiens à l'étranger	11
Nouvelles d'élevage	13
La prévention des troubles de la croissance	17
Le plan de sélection	21
Assemblée Générale	23
Rapport du Commissaire aux Comptes	24
Harmonisation des jugements	25
Rubriques étalons	27

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France

Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

*Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.*

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien

LE DOGGEN - CLUB DE FRANCE

SON BUREAU

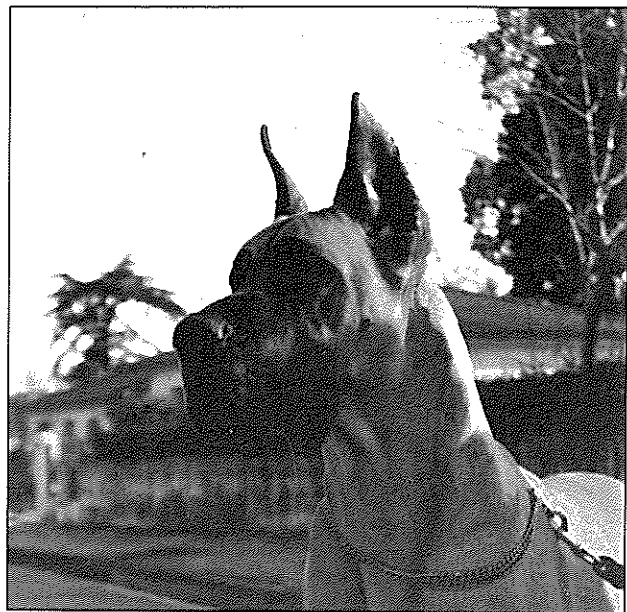
<i>Présidence</i>	:	Mme Micheline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
<i>Secrétariat général</i>	:	Mme Jacqueline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
<i>Trésorier</i>	:	M. LEVRON 15 rue Rol. de Roncevaux 49240 AVRILLÉ Tél. 41.69.35.62.
<i>Vice-présidents</i>	:	MM. BAUX - MOREAU SERTELET
<i>Autres membres du Comité</i>	:	Mmes CHOISY - MARCLE MATHIEU - PINCEMIN MM. DUBOIS - LAFON MARTIN - VOILET Drs BÉRENGER - MIGNOT
		MM. BAUX - MOREAU SERTELET

LES DÉLÉGATIONS

Départements 59 - 62 - 80 : M. COFFIN - Tél. 21.58.45.47.
 02 - 08 - 51 - 60 : M. MOREAU - Tél. 23.71.02.27.
 27 - 76 : Mme FOURCADE - Tél. 31.20.66.09.
 14 - 50 - 61 : M. GUTTIN - Tél. 33.65.09.64.
 75 - 78 - 92 - 93 - 94 - 95 - 28 : M. MARTIN - Tél. 1.466.01.09.
 91 - 77 - 45 - 89 - 10 : M. VOILET - Tél. 1.860.31.14.
 29 - 22 - 56 - 35 : M. EPIVENT - Tél. 96.42.72.08.
 53 - 72 - 44 - 49 - 85 - 79 : M. LEVRON - Tél. 41.69.35.62.
 41 - 37 - 86 - 36 : M. POUSSET - Tél. 47.65.51.39.
 18 - 58 - 03 - 23 - 63 - 15 - 43 : Mme MEINER - Tél. 70.07.60.12.
 54 - 55 - 57 - 67 - 52 - 88 - 70 - 68 - 90 - 25 : M. SERTELET - Tél. 29.56.16.89.
 et M. ALBERT - Tél. 29.25.12.42.
 21 - 71 - 39 : Mme DUVAL - Tél. 80.66.34.10.
 42 - 69 - 01 - 74 - 73 - 38 - 07 - 26 : Mme MOCSINSKI - Tél. 74.54.60.39.
 16 - 17 : Mme WENDT - Tél. 46.91.70.05.
 33 - 24 - 87 - 47 - 19 - 46 : Mme MARCLE - Tél. 53.80.75.70
 40 - 64 - 32 - 65 - 82 - 31 - 09 : M. DEBAILLEUL - Tél. 63.39.68.09.
 66 - 11 - 81 - 34 - 30 - 12 - 48 : Mme CHOISY - Tél. 67.70.15.47.
 13 - 84 - 04 - 83 - 06 - 05 : M. BAUX - Tél. 42.57.40.91.

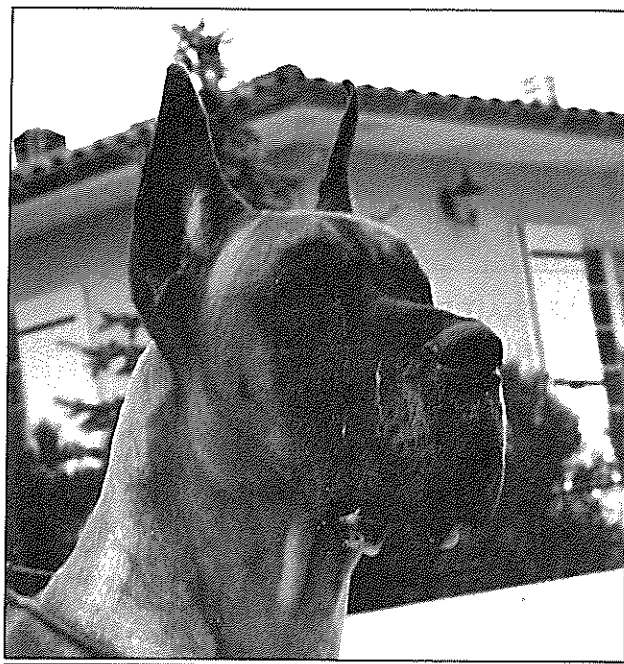
à l'élevage de la Rochemcombe

à Mme. Annick WENDT — Les Sapins — 17350 TAILLEBOURG — Tél. 46 - 91-70-05
Toliane DE LA ROCHECOMBE (CH. B.)



a été saillie par **Scipion**

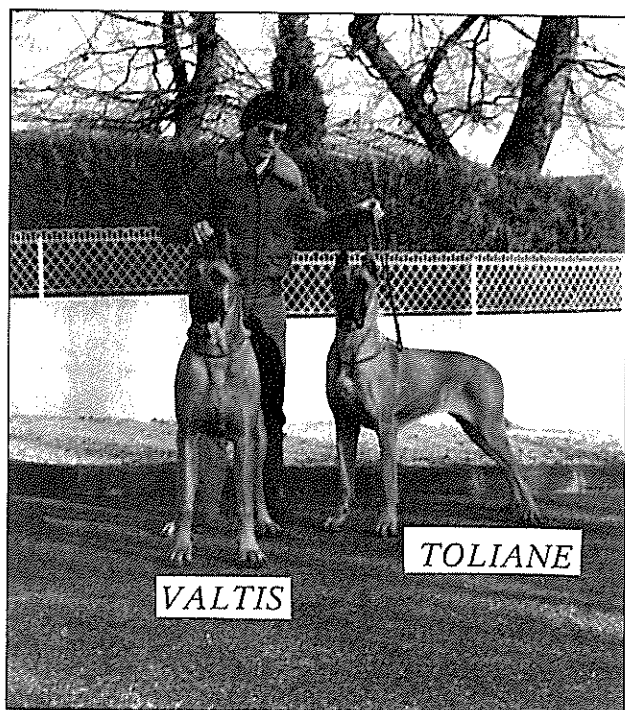
DE LA CHATELLERIE (CH. B. IB.)



Sa Fille **Valtis** DE LA ROCHECOMBE
(10 Mois) TOLIANE X
SHAIR DU CLOS TEMPLERIE
(CH. B. IB.)

est entrée à l'élevage :

Vaidane DU BOIS DE CLIO
(5 Mois)



EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE DU DCF

MANTES — LE 6 OCTOBRE 1985

Le point de vue de l'organisateur :

Quelques échos me parvenant de droite et de gauche m'autorisent à penser que cette exposition a été une certaine réussite.

Tout d'abord, les conditions atmosphériques, que personne ne maîtrise, nous ont été particulièrement clémentes et c'est là une bonne part de la réussite de cette exposition.

Ensuite, pour mener à bien une telle journée par la tenue d'un bar-buffet, de la vente des tickets d'entrée, de la tenue d'un stand du club, du secrétariat, etc., il faut une « ÉQUIPE » et c'est sur ce point qu'il me semble nécessaire d'insister, car c'est à l'occasion d'une telle manifestation que l'on juge de la vitalité d'une vie associative. C'est pourquoi il m'est indispensable de nommer les nombreux membres de notre club qui ont participé à la réussite de cette journée.

Il s'agit, et dans l'ordre de l'organisation de Mme Morcet, qui s'est chargée de toutes les démarches avec la municipalité et du concessionnaire du terrain, ainsi que de l'annonce de l'exposition par les médias, presse et radio locales, de : M. et Mme Rouley, qui ont égale-

ment participé à la publicité de notre manifestation et ont rassemblé plus de 80 lots auprès des commerçants de Mantes, leur faisant également disposer les affiches annonçant l'exposition dans leur vitrine ; MM. Bloche, Brayé, Kohut, Sauteret, Techen, qui m'ont aidé à monter les tentes, les rings et à mettre en place le buffet ; Mmes Bloche, Charpentier, Clément, Fehret, Gombard qui ont aidé mon épouse au buffet ; Mme Moreaux, qui a tenu le stand du club ; Mmes Bloche, Cantin, Charpentier, Moreaux ; MM. Gombard et Lecorre, qui ont offert respectivement des gâteaux pour les femmes et du pâté, des rillettes, le taboulé et le riz en salade.

La participation active de tous ces membres a permis une recette importante qui, additionnée aux engagements, dégage un bénéfice jamais atteint par le club, à une époque où des Sociétés Canines Régionales annulent des expositions pour cause de déficit.

Je tiens, par ces quelques lignes, à remercier cette équipe de tout cœur et je souhaite qu'à l'échelon régional de telles manifestations, bien sûr plus modestes, puissent voir le jour.

J.-F. MARTIN
Délégué d'Ile-de-France

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC, Ch. du Club : VIZIR DU CLOS TEMPLERIE à M. Rufen.

2eme Exc., CAC Réserve : ULYSSE DE LA CHATELLERIE à M. Galampoix.

3eme Exc. : UPPER DE LA TEMPLERIE à M. Dufourcq.

4eme Exc. : TYPHON DE LA TEMPLERIE à M. Barbedienne.



Classe Ouverte Femelles Fauves

Classe Champion Mâles.-

1er Exc. : SHAIR DU CLOS TEMPLERIE à M. Souchal.

Classe Jeunes Males.-

1er Exc., Ch. du Club, Meilleur Jeune : VOLFGANG DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme Pincemin.



Classe Jeunes Femelles Fauves

Classe Ouverte Femelles.-

1er Exc., CAC : UTAH DES PETITES VERNIÈRES à MM. Perrin-Pousset.

2eme Exc., CAC Réserve : TOPAZE à M. Le Corre.

3eme Exc. : VIRGULE DE LA CHATELLERIE à Mme Debailleul.

4eme Exc. : TRIAN DU CHAMP DES DAMES à M. Marionneau.

Classe Champions Femelles.-

1er Exc., Ch. du Club : ULM DES PETITES VERNIÈRES à Mme Pincemin.

Classe Jeunes Femelles.-

1er T.B., Ch. du Club : VODKA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE au Dr Mérat et Mme Dornic.

2eme T.B. : INÈS AUX SABOTS DE VÉNUS à M. Boulanger.

3eme T.B. : VIBEKA DE L'AYGUES RIVER à M. Fanton.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC, Ch. du Club : THIBAUT DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme Valnet.

2eme Exc. : VALTUS DE L'AYGUES RIVER à Mme Fanton.

3eme Exc. : VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE à M. Gellibert.

4eme T.B. : THÉODORE DE LA CHATELLERIE à M. Batteau.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : VADIM à Mme Chainier.

VULCAIN DES REMPARTS DE BALANIENS à M. Pastor.

Classe Ouverte Femelles.-

1er Exc., CAC, Ch. du Club : VERVEINE DE LA CHATELLERIE à M. Gellibert.

2eme Exc. : VERVEINE DE GOAZILEC à M. Menu.

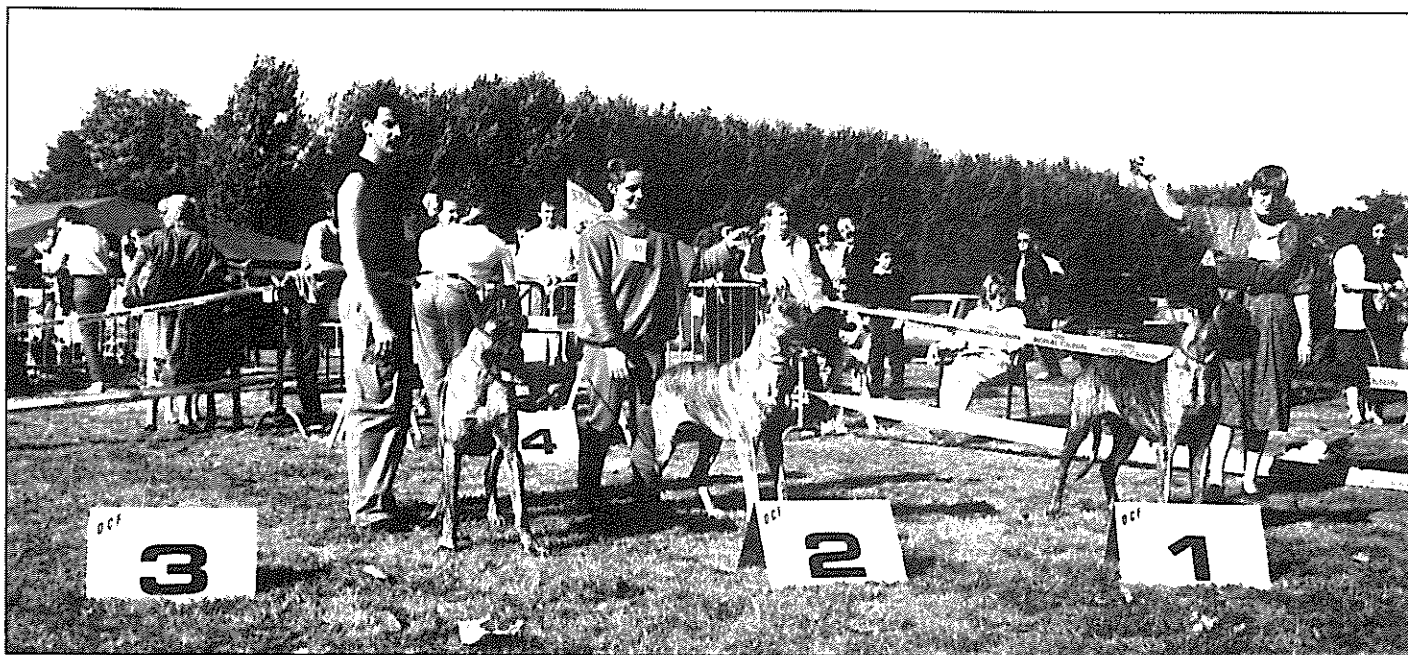
3eme T.B. : VESTA DU CLOS TEMPLERIE à M. Hebert.

Classe Jeunes Femelles.-

1ere T.B. : VALES DES TERRES DE LA RAIRIE à MM. Perrin-Pousset.

2eme T.B. : VENITIENNE DE LA PIERRE DU ROY à Mme Brison.

VIANA DE L'AYGUES RIVER à M. Bourquard.



Classe Ouverte Femelles Bringées

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : VALLISON DU Dne DE L'EMPEREUR à Mme Rohou.

2eme Exc. : TIBURCE DES FAUVELLES à M. Gombart.

3eme Exc. : USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS à Mme Lebronze.

4eme Exc. : URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE à Mme Klepec.

Classe Champions Mâles.-

1er Exc., Ch. du Club : QUENTUS v. LEHBERG à M. W. Wies.

Classe Jeunes Mâles.-



Classe Ouverte Mâles Arlequins

1er T.B., Ch. du Club : VIKING DE LA TOUR DES ALANS à Mme Brajon.

2eme T.B. : VERNER DU MONBAS DE LA VALTERIE à Mme Menuret.

3eme T.B. : VERDI DU CLOS TEMPLERIE à Mme Chamrion.

4eme T.B. : VOLPONE DE LA Hte FOUGÈRE à M. Papin.

Classe Ouverte Femelles.-

1er Exc. : ULANI DU MOULIN L'ÉCLUSE à M. Girard.

2eme Exc. : ULGATHE à Mme Rohou-Boyault.

3eme Exc. : URANIAH DU CLOS TEMPLERIE à M. Le Gall.

4eme Exc. : VATY D'ERICEIRA à M. Thierry.

Classe Jeunes Femelles.-

1er Exc. : VERLAINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG à Mme Marcle.

2eme T.B. : VAROISE DES TERRES DE LA RAIRIE à M. Bodiles.



Classe Jeunes Mâles Arlequins

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : TEXAS DE LA CRYPTTE de Loutraki à Mme Fourcade.

2eme Exc., CAC Réserve : URBA DES PAISOS CATALANS à M. Vasquez.

3eme Exc. : UCAR DU CLOS TEMPLERIE à M. Lemaire.

4eme Exc. : UFO DE LA FIERTÉ DE LA LARGUE à M. Ledieu.

Classe Champion Mâles.-

1er Exc., Champion du Club : ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE à M. Barrère.



Classe Ouverte Femelles Noires

Classe Jeunes Mâles.-

1er Exc., Ch. du Club : VULF DU MONBAS DE LA VALTERIE à M. Latemer.

2eme T.B. : VALD DU MONT BOISÉ à M. Charciarek.

3eme T.B. : VICOMTE DU DOMAINE DE LATTAY à M. Maillet.

Classe Ouverte Femelles.-

1er Exc., CAC, Ch. du Club : VAMP DU CLOS TEMPLERIE à Mme Surmon.

2eme Exc., CAC Réserve : UZÈS DES TERRES DE LA RAI-RIE à MM. Archambault et Marionneau.

3eme Exc. : ULOAH DES TERRES DE LA RAI-RIE à Mme Lèpan.

4eme Exc. : ULTIMATE DES TERRES DE LA RAI-RIE à Mme Pincemin.

Classe Champions Femelles.-

1ere Exc. : RONNY DU MONBAS DE LA VALTERIE à Mme Menuret.

Classe Jeunes Femelles.-

1er Exc., Ch. du Club : VENISE DES TERRES DE LA RAI-RIE à MM. Archambault et Brechotteau.

2eme T.B. : VENISE DU PRÉ AUX CHAUMES à M. Chartier.

BLEUS

Classe Ouverté Mâles.-

1er Exc., CAC : ULTRA DES TERRES DE LA RAI-RIE à MM. Pincemin et Feuillet.

2eme Exc., CAC Réserve : URK DES FAUVELLES à M. Kohut.

3eme Exc. : TITUS DU PRÉ DES CHAUMES à M. Morcet.

4eme Exc. : URIAN DU MONT TOISÉ à M. Tchaoussoff.

Classe Champions Mâles.-

1er Exc., Ch. du Club : URIES DES TERRES DE LA RAI-RIE à M. Lafon.

Classe Jeunes Mâles.-

1er Exc., Ch. du Club : VOLPONE DES FAUVELLES à M. J. Dubout.

2eme Exc. : VISCONTI DU CLOS TEMPLERIE à M. Galenzzi.

3eme Exc. : VILLIERS DU CLOS TEMPLERIE à M. Pierson.

4eme T.B. : VULCAIN à Mme Grandi.

Classe Ouverte Femelles.-

1er Exc., CAC, Ch. du Club : UTOPIE DES FAUVELLES à M. Martin.

2eme Exc., CAC Réserve : USSY DU CLOS DU GRAND VAL à M. Saulas.

3eme Exc. : URYAL DU MONT TOISÉ à M. Charciarek.

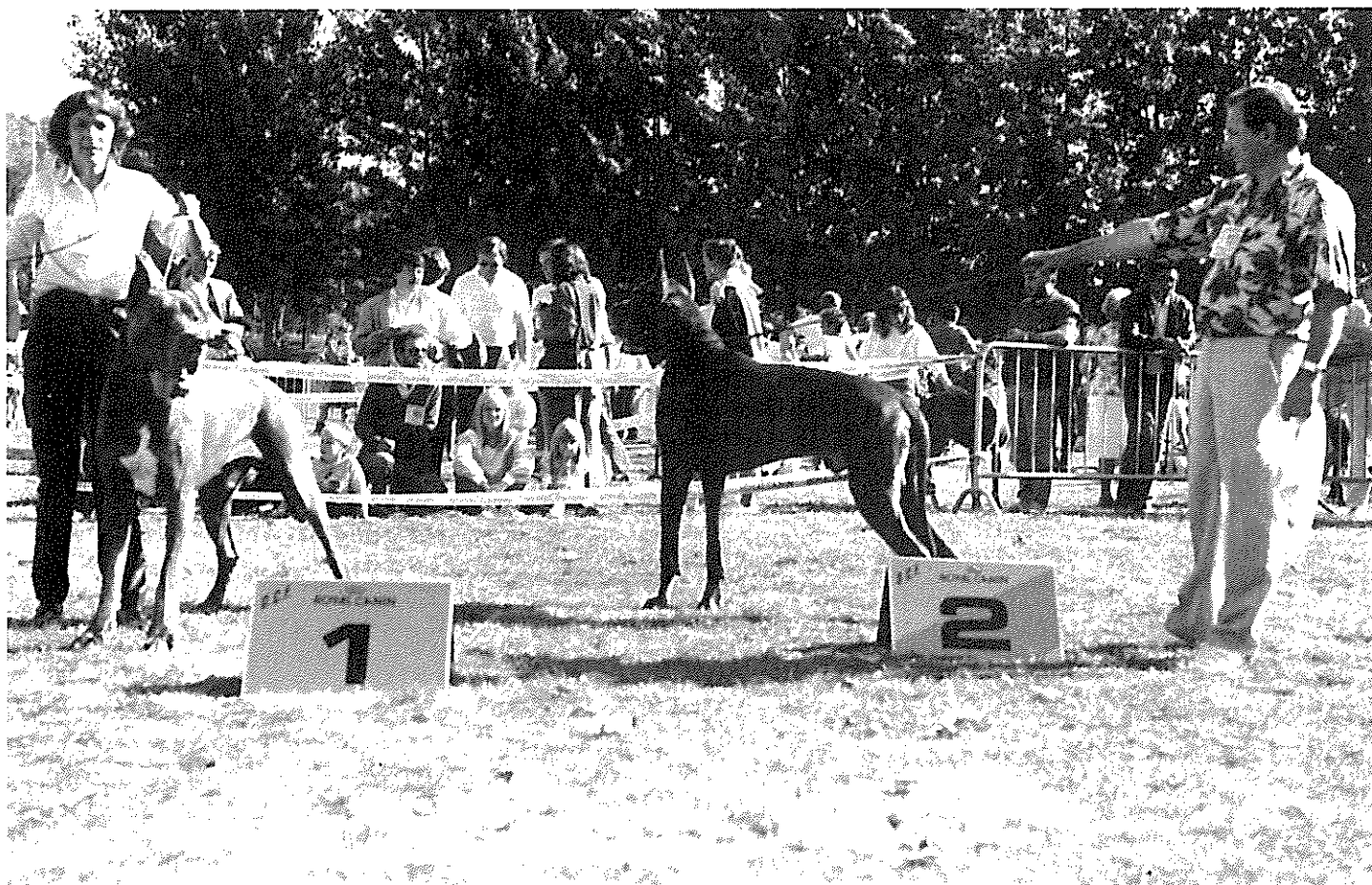
4eme Exc. : USHAIA DES FAUVELLES à Mlle Duby.

Classe Jeunes Femelles.-

1ere Exc. : VIKY, DITE VAUGHANE DU Dne DES BLÉS D'OR à Mme Freche.

2eme Exc. : VÉNUS à Mme Grandi.

3eme T.B. : VAYA DE L'AYGUES RIVER à Mlle Sommers.



Classe Ouverte Mâles Bleus

LA BOURBOULE

J'ai eu le plaisir de juger l'exposition canine de La Bourboule, où, malgré les difficultés d'organisation, nous sommes toujours accueillis très chaleureusement par les membres de la Société. Le voyage matinal des juges sur les Monts d'Auvergne n'est pas déplaisant et permet d'apprécier des paysages et une nature très sauvage contrastant avec les sites urbains que nous cotoyons généralement dans les expositions.

La Bourboule est riche, de plus, d'élevages de dogues allemands de haute sélection et c'est pour moi toujours une grande joie de pouvoir juger des sujets de haut niveau dans la race, sujets très près du type idéal et uniformité dans la production.

Quelques sujets fort beaux dans le type ne possédaient malheureusement aucun dressage de Ring et c'est dommage. Par contre, de jeunes sujets bien éduqués par leur mise en valeur ont pu obtenir des places de choix et se mesurer aux champions. L'élevage des Terres de la Rairie présentait des sujets d'une rare homogénéité dans la plupart des classes, dont une femelle noire, « UNE FLEUR », possédant déjà toutes les qualités pour accéder aux championnats : la beauté dans la race, la présentation et le caractère.

J'ai dû refuser une confirmation pour un dogue mal ou pas tatoué. Je pense qu'avec la propagation de la rage en France, l'immatriculation par tatouage correctement réalisée devient impérative, car il est bon de rappeler que même vacciné un chien mal ou pas tatoué sera immédiatement abattu s'il est en contact avec un animal enragé. Chacun doit prendre ses responsabilités et, dans le cas où cela se produirait, les conséquences pour les dogues, la race et les propriétaires ne seraient pas négligeables. Dans de tels cas, il vaut mieux prévenir, car l'on ne guérit pas, surtout de la rage.

Au cours de mes jugements, j'ai pu observer de très beaux sujets et d'autres qui possèdent d'excellentes démarches ; une grande évolution due à la sélection minutieuse a permis d'obtenir des sujets dans le type et qui marchent bien. Il convenait de l'écrire afin de contredire les détracteurs de notre race. Un grand bravo aux éleveurs et à notre présidente qui a su diriger sans contraindre la sélection.

Docteur A. BERENGER

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., R.CAC : UBU DE LA PIERRE DU ROY (Patton de la Pierre du Roy x Réa de la Templerie de Gourdoles) à M. Moran.

1er Exc., CAC : URIEL DES TERRES DE LA RAIRIE (Scipion de la Chatellerie x Perlane des Terres de la Rairie) à MM. Pincemin-Sentenac.

Classe Champion Mâles.-

1er Exc. : SHAIR DU CLOS TEMPLERIE (Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie) à M. Souchal.

1er Exc. : ULM DES PETITES VERNIÈRES (Phale des Terres de la Rairie x Pales de Loutraki) à M. Pincemin.

Classe Ouverte Femelles.-

1er Exc., CAC : VEGA DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie x Pales de Loutraki) à MM. Perrin-Pousset.

Classe Champion Femelles.-

2ème Exc. : SARAH DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie x Rafaela du Gui de la Michaudière) à Mme Pincemin et M. Ugliaga.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : TALION DES TERRES DE LA RAIRIE (Carlo v.d. Haardburg x Oulgat de la Templerie) à Mme Rougeyron.

2ème Exc. : ULLO DE LA CRYPTÉ DE LOUTRAKI (Scipion de la Chatellerie x Rael de la Crypte de Loutraki) à M. Boyer.

Classe Débutant Femelles.-

Très Prometteur : VALES DES TERRES DE LA RAIRIE (Thésée du Clos de la Templerie x Perlane des Terres de la Rouvière) à MM. Perrin-Poucet.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

2e Exc., Rés. CAC : USBECK DE PARADI'S PARC (Rémus de la Templerie x Oriane de Paradi's Parc) à Mme Latapie.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : VOGEL DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Rudolf de la Haute Fougère x Prouesse des Compagnons) à M. Dubourg.

Classe Ouverte Femelles.-

1ère Exc., CAC : UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu x Roméa des Terres de la Rairie) à M. Pincemin.

Classe Champion Femelles.-

1ère Exc. : ULTIMATE DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie x Lilya du Val de l'Amitié) à M. Pincemin.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : SAMBO DES GORGES DE FRANCHARD (Orest des Terres de la Rairie x Onyx des Gorges de Franchard) à M. Masson.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : ULTRA DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu x Roméa des Terres de la Rairie) à Mmes Pincemin et Feuillet.

L'ÉLEVAGE DES FORÊTS DE VILLENEUVE

M. Paul PHILIPPOT

Villeneuve - Meuzac - 87380 ST-GERMAIN-LES-BELLES

Tél. 55-09-96-95.

vous présente



**RADIAN
DU CLOS TEMPLERIE**

ÉTALON RECOMMANDÉ

11 CAC

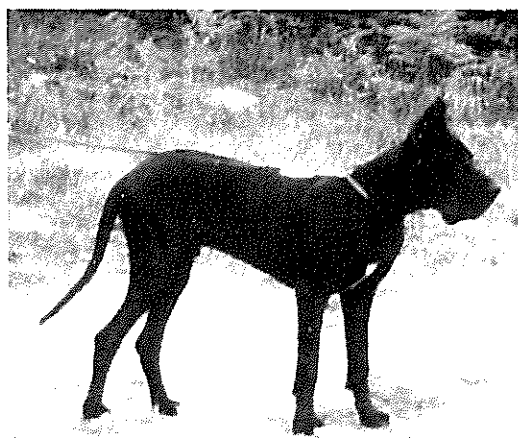
2 CACIB

1 RCACIB

9 JUGES



**ALTESSE
FILLE DE RADIAN**
Née le 29 mars 1985



**ATHOS
FILS DE ORCY DE LA VICOMTE
DE TURENNE, né le 19 janvier 1985**

BEAUVAIS

Juge : M. Sertelet

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CACIB : SHAIR DU CLOS TEMPLERIE (Pale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie) à M. Souchal.

2eme Exc., RCAC : URWIN ROYAL STORY (Shame du Domaine de l'Empereur x Phedora) à M. Perez.

3eme Exc. : KING VAN ADORANA (Prins Aramis of Flowers Kingdom x Van Adorana Halla) à M. Leeuwangh.

Classe Travail Mâles.-

1er Exc., CAC - CACIB : TRÉSOR DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Gordon vom Heide Bruch x Roma des Terres de la Rairie) à M. Lapotre.

T.B. : SULTAN (Prince d'Equerval x Princesse de Saine Ville) à M. Bernard.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc., CAC - CACIB : TOPAZE (Phale des Terres de la Rairie x Pscythe du Puy de Pirencize) à M. Le Corre.

2eme Exc., RCAC - RCACIB : TANAGRA DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Gordon vom Heide Bruch x Roma des Terres de la Rairie) à M. Hermame.

3eme Exc. : VIRNA DE L'AYGUES RIVER (Théobal de l'Ay-gues River x Tania de l'Aygues River) à M. Gérard.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : URIEL GOD'S WING (Shane du Domaine de l'Empereur x Phedora du Domaine de l'Empereur) à M. Trochet.

Classe Travail Femelles.-

Exc. : VESTA DU CLOS TEMPLERIE (Favorit vom Beerbach-tal x Swanie de la Templerie) à M. Hébert.

T.B. : VICTOIRE DU DOMAINE DE LA PEN DUICK (Askan v. Humboldt x Rouzic de la Haute Fougère) à M. de la Morinière.

NOIRS

Classe Ouverte Males.-

1er exc., CAC - CACIB : ULYSSE DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (S'Trophée de la Forêt de Kaysersberg x Prouesse des Compagnons) à M. Pomès.

2eme Exc., RCAC : UTIL DE L'AYGUES RIVER (Silver de l'Ay-gues River x Raya de l'Aygues River) à M. Rohaut.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc., CAC : ULOAH DES TERRES DE LA RAIRIE (Ram-sès II de Carjegu x Roma des Terres de la Rairie) à M. Lapan.

2eme Exc., RCAC - RCACIB : URANE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci du Domaine de l'Empereur x Raissa de la Forêt de Kaysersberg) à M. Saunier.

Classe Travail Femelles.-

T.B. : URANIA SARAH DU CLOS TEMPLERIE (Rémus de la Templerie x Coara du Clos Templerie) à M. Marquis.

Classe Champion Femelles.-

1ere Exc. : RONNY DU MONBRAS DE LA VALTERIE (Oman du Monbas de la Valterie x Mathilde du Monbas de la Valterie) à M. Menuret.

Classe Jeunes Femelles.-

1ere T.B. : VIVONNE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Tim-ber du Domaine de l'Empereur x Minerve du Domaine de l'Empereur) à M. Rohou.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Males.-

1er Exc. CAC - RCACIB : SOLO DE MORJASGAN (? de Morjasgan x Joan de Mourre Frais) à M. Martin.

2eme Exc. RCAC : TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles x Orca des Fauvelles) à M. Gombart.

3eme Exc. : VALLISON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Timber du Domaine de l'Empereur x Nimegue du Domaine de l'Empereur) à M. Rohon.

Classe Jeunes Males.-

1er T.B. : VERNER DU MONBAS DE LA VALTERIE (Casar von der Rotburg x Royale du Monbas de la Valterie) à M. Menuret.

2eme T.B. : VINSLAN DU MONT BOISÉ (Thibus du Mont Boisé x Synthia de la Templerie de Gourdole) à M. Charcia-rek.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC - CACIB : ULGATHE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci du Domaine de l'Empereur x Raissa de la Forêt de Kaysersberg) à M. Rohou.

2eme Exc. RCAC : URANIAH DU CLOS TEMPLERIE (Tara Templerie x Orest) à M. Legall.

3eme Exc. : VARENNE DES FORÊTS DE VILLENEUVE (Radian du Clos Templerie x Roxane des Monts du Cantal) à M. Tanguy.

4eme Exc. : SOUNA DE LA GALOPERIE (Marcus du Dogue du Vexins x Nika de la Galoperie) à M. Thiefin.

Exc. : VATY D'ERILERA (Rude de la Templerie x Maty de la Templerie) à M. Thierry.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC - CACIB : URIAN DU MONT BOISÉ (Schwan de Paradi's Parc x Pharsalle du Clos Templierie) à M. Tchaoussoff.

2eme Exc. : TASCO DES FAUVELLES (Nodal de la Forêt de Kaysersberg x Rebecca de Lacour de la Fillioyère) à M. Monetti.

Classe Jeunes Mâles.-

T.B. : VICOMTE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Stark du Moulin de Trevoye x Reine Bleue de la Haute Fougère) à M. Tauszik.

Classe Juniors Mâles.-

1er T.B. : VORSKI DE LA CARPENTELLERIE (Socrate de Bois Magny x Tonga de Paradi's Parc) à M. Carpentier.

2eme T.B. : VANDOO DE LA CARPENTELLERIE (Socrate de Bois Magny x Tonga de Paradi's Parc) à M. Carpentier.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc., CAC - CACIB : URIELLE DU MONT BOISÉ (Schwann de Paradi's Parc x Pharsale du Clos Templierie) à M. Chariacek.

2eme Exc., RCAC - RCACIB : URIA DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie x Pyra des Fauvelles) à M. Rouley.

3eme Exc. : VIOLETTE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Stark du Moulin de Trevoye x Reine Bleue de la Haute Fougère) à Mme de la Morinière.

Classe Juniors Femelles.-

T.B. : VADIE DE LA CARPENTELLERIE (Socrate de Bois Magny x Topaze du Bois Magny) à M. Margot.

DEAUVILLE 85 — PATRONNÉE

Juge : M. Voilet

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : TYPHON DE LA TEMPLERIE (Phale des Terres de la Rairie x Julchen v. Schilfkolben) à M. Barbedienne.

2eme Exc., RCAC : UTSIDER DU CLOS TEMPLERIE (Shair du Clos Templierie x Saga du Clos Templierie) à M. Cretaz.

2eme Exc., RCAC : TIBURCE DES FAUVELLES (Ch.F. Surf des Fauvelles x Orca des Fauvelles) à M. Gombart.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. : SOUNA DE LA GALOPERIE (Marcus du Dogue du Vexins x Nika de la Galoperie) à M. Thieffin.

2eme Exc. : VATY D'ERICEIRA (Ch.IB Rude de la Templierie x Maty de la Templierie) à M. Thiecy.

NOIRS

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc., CAC : ULOAH DES TERRES DE LA RAIRIE (Ram-sès II de Carjegu x Roméa des Terres de la Rairie) à Mme Lapan.

2eme Exc. : URZA DE BOIS MAGNY (Offeman de Bois Magny x Orely de Bois Magny) à M. Wilhelm.

Classe Jeunes Femelles.-

VALNY DE LA PALLOMBIÈRE (Rudolf de la Haute Fougère x Sissi de Morjasgan) à M. Huet.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie x Phalène des Fauvelles) à M. Kohut.

2eme Exc., RCAC : URVOI DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie x Sultanne des Fauvelles) à M. Martin.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc., CAC : URIA DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie x Pyra des Fauvelles) à M. et Mme Rouley.

Classe Jeunes Femelles.-

Bon, refusé à la confirmation : ULANE DE LA PALLOMBIÈRE (Roy de la Haute Fougère x Nola of American) à M. Huet.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CAC : SOLO DE MORJASGAN (Ch.B. Ohm de Morjasgan x Joan de Mourre Frais) à Mme Martin.

NOS CHIENS A L'ÉTRANGER

EUDDC — GENK 1985

FAUVES

Classe Champions Mâles.-

1er Exc., CAC, Champion de l'EUDDC : SHAIR DU CLOS
TEMPLERIE.

2eme Exc., CAC Réserve : SAND-JAK DES TERRES DE LA
RAIRIE.

Classe Ouverte Mâles.-

Exc. III : VULCAIN DES TERRES DE LA RAIKIE.

Classe Élevage.-

Exc. II : TRÉSOR DES TERRES DES APOLLONS DE
L'ACROPOLE.

Classe Jeunes Femelles.-

T.B. : VÉNUS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACRO-
POLE.

Classe Ouverte Femelles.-

Exc. III : TANAGRA DES TERRES DES APOLLONS DE
L'ACROPOLE.

T.B. : TYRTÉE DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACRO-
POLE.

Exc. II : TOPAZE.

T.B. : VIRNA DE L'AYGUE RIVER.

Classe Champions Femelles.-

Champion de l'EUDDC : Ch. ULM DES PETITES VER-
NIÈRES.

NOIRS

Classe Champions Mâles.-

Ch. de l'EUDDC, Meilleur mâle, « Roi » de Belgique : Ch.
ULKEN DES TERRES DE LA RAIKIE.

Classe Ouverte Mâles.-

Ch. de l'EUDDC, Meilleure femelle, Reine de Belgique : UNE
FLEUR DES TERRES DE LA RAIKIE.

Exc. III : UBAH DES TERRES DE LA RAIKIE.

Exc. : REZZA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR.

Exc. : RONIKA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

Exc. II : TIBURCE DES FAUVELLES.

Exc. III : VALLISON DES DOMAINES DE L'EMPEREUR.

Classe Ouverte Femelles.-

Exc. II, CAC Réserve : ULGATHE.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

Exc. I : URK DES FAUVELLES.

Exc. : URIAN DU MONT BOISÉ.

Classe Champions Mâles.-

Exc. I, Réserve CACIB : URIES DES TERRES DE LA RAIKIE.

Classe Ouverte Femelles.-

Exc. : URJA DES FAUVELLES.

Exc. II : UTOPIE DES FAUVELLES.

CHARLEROI — 12 OCTOBRE 1985

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc., CACIB : Ch. URIÈS DES TERRES DE LA RAIKIE.

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

Exc. IV : TRÉSOR DES TERRES DES APOLLONS DE
L'ACROPOLE.

Classe Jeunes Femelles.-

T.B. I : VÉNUS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACRO-
POLE.

Classe Ouverte Femelles.-

Exc. IV : TANAGRA DES TERRES DES APOLLONS DE
L'ACROPOLE.

ARLEQUINS

T.B. : VLADIMIR DES VAUTRES DES MONTS DE FLAN-
DRE.

Exc. IV : VALLISON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR.

NOIRS

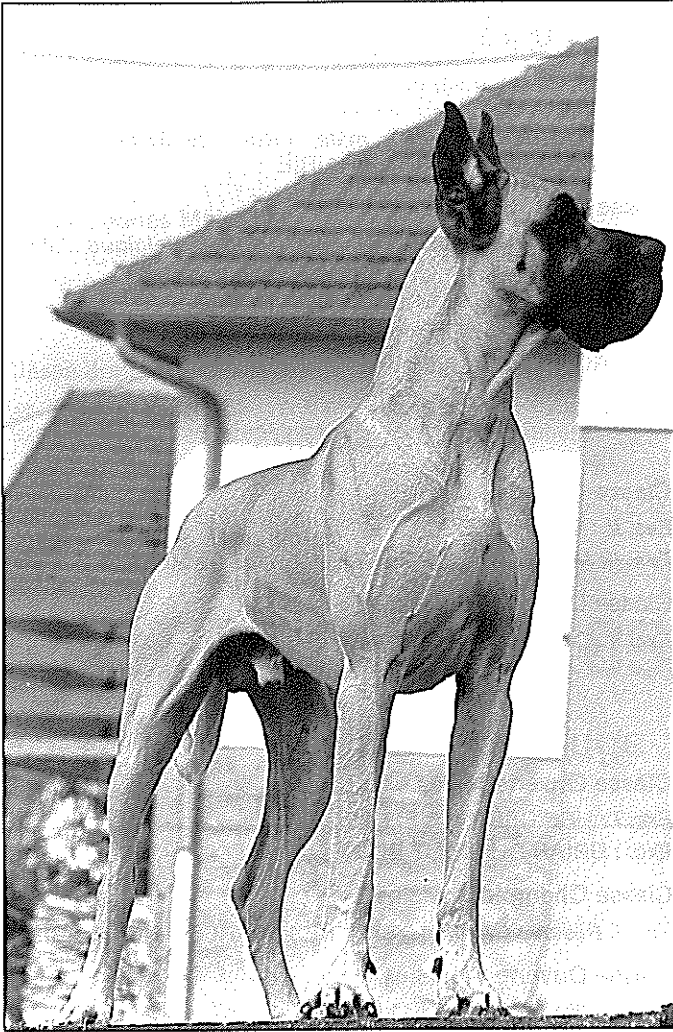
1er Exc., CAC-CACIB : UNE FLEUR DES TERRES DE LA
RAIRIE.

2eme Exc., Rés. CAC - Rés. CACIB : ULOAH DES TERRES
DE LA RAIKIE.

3eme Exc. : ULGATHE.

Informations de Mme M.J. PINCEMIN

SHAIR DU CLOS TEMPLERIE - Champion International



11 CACIB étrangers - 8 CACIB français

- Champion de France 83
- Champion d'Europe DDC 83
- Champion du Club 83
- Bundessieger 83
- Champion du Luxembourg 84
- Champion de Suisse 84
- CACIB Expo Championnat 84
- Champion du Club Italien 84
- Champion d'Allemagne 85
- CACIB Expo Championnat 85
- Champion d'Europe DDC 85

Championnat du Monde Amsterdam 85, Résultats Cl. Champion :

- 1er NAPOLÉON ARKO, Hollande, Bringé, Bsg 84
- 2e SHAIR Cl. T., France, Fauve, Bsg 83
- 3e GLENN v.d. Gistel, P., Fauve
- 4e ULF v.d. Ofnethole, A., Fauve, Bsg 84

*Excellents : HAZARD of Beauty
PRINS NADIR
ASKAN v. Humblod
Bastian v. Bischofshagen*

SHAIR est classé REPRODUCTEUR D'ÉLITE A - 6 pts
SHAIR est agréé pour la reproduction en ALLEMAGNE - KORKLASSE II
SHAIR est agréé par l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort pour la banque de semences
(conditions intéressantes pour saillies).

Les principaux résultats des enfants de SHAIR

- UTSIDER DU CLOS TEMPLERIE : Champion du Club Classe Jeune.
- VIZIR DU CLOS TEMPLERIE : Champion du Club 85 (première exposition).
- OMAR DELLA DRAGONARA : 1er Cl. jeune spéciale de Race Italienne.
- COTUFA DE PANDAKAN : Meilleure de race MADRID - 1ere du deuxième groupe.
- CUTÉ DE PANDAKAN : Meilleure de race à SANTANDER - Espagne.
- CZARDA DE PANDAKAN : 1ere à CHINCHON - Espagne.

Propriétaire : M. Claude SOUCHAL - Le Mont Doré. Tél. 73-65-05-14 — Fréjus : 94-51-25-27.

NOUVELLES D'ÉLEVAGE

A l'Élevage « DU DOMAINE DES BOIS DORÉS » - Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont 19270 Ussac. Tél. 55.24.03.54 ou 55.87.45.59.

- La femelle bleue URVA DU DOMAINE DE GOURDOLE (Ch.B. Narses des Terres d'Empire x Ch.B.-Ch.IB-Ch./Eur., Puppy du Clos de Templierie) a été saillie par l'Étalon bleu TIROL DE LA GRISONNIÈRE (Nodal de la Forêt de Kaysersberg x Ch.B. Panther de la Grisonnière) à M. Maudrich, le 30/9/85.
- La femelle fauve ULLA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Ch.B. Scipion de la Chatellerie x Strychnine de la Pierre du Roy) a été saillie par l'Étalon fauve ULF VON DER OFNETHOHLE (Aladin von der Romantische Strasse x Hanny von der Ofnethohle) à M. Schliecher (Riesburg, en Allemagne), le 22/09/85.

Le DOGGEN CLUB DE FRANCE est heureux d'accueillir de nouveaux membres :

- M. et Mme L. JACOB, propriétaires d'ANAIS DES TERRES DE LA RAIRIE. M. et Mme JACOB sont originaires des États-Unis, mais résident actuellement à Kamsar, République de Guinée, où M. L. Jacob dirige la Compagnie des Bauxites de Guinée. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du club.

Notre membre, M. BOURILLON, 33710 Teuillac, nous envoie la lettre suivante :

C'est avec grande peine que je vous fais part du décès par accident cardiaque de ma merveilleuse OLIVA DE MOURRE-FRAIS, âgée de 8 longues années de bonheur et de souffrance que je n'oublierai jamais. Son merveilleux caractère lui avait valu, au sein de la famille, le surnom de LILI-VELOUR. Sa douceur n'avait d'égale que sa gentillesse, toujours disponible à la moindre caresse et à en redemander davantage. Son image sera à jamais dans notre cœur.

Portée de 13 chiots.

- URSULE DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES (Ch.IB Scipion de la Chatellerie x Phèdre de la Crypte de Loutraki) appartenant à M. John BELL demeurant 72, rue de Moulignon, Messy, 77410 Clayes-Souilly, saillie par TURBO DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES, Étalon Recommandé, appartenant à M. et Mme Pascal LE BRUN, Keralain, 22500 Paimpol, a mis bas le 7/10/85 d'une portée de 13 chiots, dont 7 sont élevés sous la mère. Disponibles 2-1 bringés, 1-1 fauves.
- D'autre part, VAHINÉ, fille bringée de Turbo des Hauts de la Vallée des Myrthes, Étalon Recommandé, et de Perle de la Templierie (Midas du Val de l'Amitié x Ferina von Klevchen), portée de 5 chiots, est élevée auprès de son père chez M. et Mme Pascal LE BRUN, Keralain, 22500 Paimpol.
- M. John BELL est aussi membre du Doggen-Club.

Notre Membre, M. Jean-Claude MARLETTE, 83, avenue de Marinville, 94100 Saint-Maur. Tél. 48.83.38.86.

- nous informe que :

- RUFUS DU CLOS TEMPLERIE (Ch. de France, du Club 82/83/84, Int.) a sailli la femelle bringée VICTOIRE DU DOMAINE DE LA PEN-DUICK à Mme de la MORINIÈRE.
- Du résultat de la saillie de RUFUS sur URSULA à Mlle Ghislaine ENORE, Chemin de la Sablonnière, 91840 Soisy-sur-École. Tél. (1) 64.99.05.15, sont nés 9 chiots : 5 mâles bringés - 1 mâle fauve - 3 femelles bringées.

Notre Membre, M. Gérard BENSIMON, « LA PITELLERIE », Continvoir, 37340 Savigné-sur-Lathan. Tél. 47.96.76.16.

- vous informe que :

- Sa lice bleue THEMIS DE LA TOUR DES ALANS (fille de l'Étalon d'élite Narses des Terres d'Empire, Ch. du Monde, du club, Ch. de France), saillie par l'Étalon bleu URIES DES TERRES DE LA RAIRIE, Ch. de France 85, appartenant à M. LAFOND, a mis bas le 25/09/85 une belle portée de chiots bleus dont 2 femelles et 5 mâles sont disponibles à la vente.

Notre Membre, Mme ROOS, Les Nartas, 06440 Borghéas de Peillon. Tél. 93.91.20.53 ou 93.54.23.40.

- La femelle bleue UNA DE PARADI'S PARC (Swelen de Paradi's Parc et Ch.B.-Ch.IB Schwann de Paradi's Parc), saillie par le Champion International TANIT DU PRÉ DES CHAUMES, a mis bas le 17/09/85 : 14 chiots. Restent vivants 3 mâles bleus - 2 femelles bleues - 3 mâles noirs - 1 femelle noire. Chiots disponibles à réserver aux numéros ci-dessus.

Notre Membre, Mme R. ROCHAT, Bretigny (Suisse) nous informe que :

- Sa femelle arlequine THORA DE LA TEMPLERIE a obtenu le titre de Champ. Suisse le 16/08/85.

A l'Élevage « DE MONTBREUIL », M. Loïc EPIVANT, Le Moulin de la Chaussière, 22510 St-Trimoel. Tél. 96.42.72.08.

- La femelle bleue SAYONARA DE CARJEGU (Ch.B. Narses des Terres d'Empire x Nadia de Carjegu) a été saillie par l'Étalon noir RAIN DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Lilya du Val de l'Amitié) au Dr Y.M. MÉRAT et D. DORNIC. Naissance prévue pour mi-novembre.

Notre membre, Mlle C. PORTIER-MONGEOIS, Hameau de Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70.

- Nous signale que l'Étalon sujet d'élite Ch. du club, Ch. de Monaco, Ch. IB en cours, TANIT DU PRÉ DES CHAUMES, a sailli la femelle bleue de l'Élevage VIOLETTE DU VAL DE L'AMITIÉ (Ch.B., Europe, Club, Surcouf du Val de l'Amitié x Symphonie du Val de l'Amitié) le 14/09/85. Chiots attendus mi-novembre.

A l'Élevage « DES TERRES DE LA RAIRIE » - Mme PINCEMIN, Jumeaux, 63570 Brassac-les-Mines.

- La Lice bringée Ch. THALMA DE L'AYGUES RIVER a été saillie par l'Étalon fauve Ch. ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIRIE, le 11/09/85.
- La Lice bringée URPHÉE DU CLOS TEMPLERIE a mis bas le 14/08 une portée de 7 chiots ; elle a été saillie par le Ch. ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIRIE à MM. PERRIN et POUSSET, Pouzay, 37 Ste-Maure-de-Touraine.
- La Lice fauve Ch. de France SARAH DES TERRES DE LA RAIRIE (4 pts) a été saillie par l'Étalon bringé THIBAUT DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme Valnet, le 4/10/85.

Rectification de l'Élevage DU CHATEAU DE SIORAC.

- La femelle bleue DE FONT RENAUE ayant obtenu le CAC et le CACIB à l'exposition de Lyon (exposition du Championnat) est une fille de Lucky vom Schlachtensee et de Reska des Terres de la Rairie et non pas de Reska du Vallon de Font Renaude.

A l'Élevage DELS PAISOS CATALANS à M. Gilles BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 67.45.71.60.

- La Lice arlequine URFÉE DE TESTAROUAN, saillie par l'Étalon Recommandé de l'Élevage PIRATE DU MOMBAS DE LA VALTERIE, a mis bas, le 9/07/85, une portée de 11 chiots. 7 ont été laissés à la mère. 1,0 arlequins - 4,2 noirs. Chiots à réserver.
- La Lice noire URSULA DE ST-LÉONARD DE FONTMAGNE, saillie par l'Étalon Recommandé de l'élevage, PIRATE DU MOMBAS DE LA VALTERIE, a mis bas, le 3/08/85, une portée de 9 chiots. 7 ont été laissés à la mère. 4,3 noirs. Chiots à réserver.
- La lice noire, recommandée, TANIT II DE TESTAROUAN, a elle aussi été saillie par l'Étalon noir PIRATE DU MOMBAS DE LA VALTERIE, le 3/08/85.
- **N.B.** : Désormais, vous pouvez nous laisser vos chiens en pension et bien sûr à un tarif préférentiel sur présentation de la carte de membre du D.C.F.

Notre Membre, M. Jean-Claude MARLETTE, 83, avenue de Marinville, 94100 Saint-Maur. Tél. (1) 48.83.38.86.

- Nous informons que RUFUS DU CLOS TEMPLERIE (Ch.IB-Ch.F. et du Club 82/83/84) a sailli la femelle fauve URSULA (Shane du Domaine de l'Empereur x Psyche du Puy de Pierencize) à Mlle Ghislaine EMORE, 91840 Soisy-sur-École.

A l'Élevage « DU DOMAINE DU LATTAY », 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41.57.60.44.

- URSULA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, Lice fauve (issue de Ch.B.-Ch.IB Scipion de la Chatellerie et de notre Lice bringée Strychnine de la Pierre du Roy), saillie le 15/04/85 par l'Étalon Ch.IB-Ch. de France 84 ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIRIE à MM. PERRIN-POUSSET, a mis bas le 15/06/85 une superbe portée de chiots fauves masqués (3 mâles, 3 femelles). Une femelle reste à l'élevage.
- SAVANNAH, Lice noire au « DOMAINE DU LATTAY », saillie le 21/05/85 par l'étalon ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE, beau mâle noir (Ch. du Luxembourg 85, Ch. de France 85, issu du Ch.IB Ramsès II de Carjegu et de Roméa des Terres de la Rairie, Lice Recommandée, sujet d'élite, Ch.IB) à Mme BARRERE, a mis bas le 21/07/85 une belle portée de chiots noirs et bleus. Reste disponible à la vente 1 mâle noir et 1 mâle bleu.
- STRYCHNINE DE LA PIERRE DU ROY, Lice bringée, a été saillie, le 15/07/85, par ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIRIE, Étalon fauve masqué, puissant Ch. France 85, Ch.IB à MM. PERRIN-POUSSET. Naissance attendue mi-septembre.
- Nous faisons connaître aux membres du Doggen-Club que nous recherchons une femelle dogue allemand pour reproduction. Nous étudierons toutes propositions...

A l'Élevage « DU CHATEAU DE SIORAC » - M. ROUGEYRON, 63500 Perrier. Tél. 73.89.14.94.

- La Lice SYMPHONIE DU CLOS TEMPLERIE bringée (sœur de Shair) (Parzé de la Templierie x Phale des Terres de la Rairie) a mis bas le 7/09/85 7 chiots bringés par l'Étalon TALION DES TERRES DE LA RAIRIE (Oulgat de la Templierie x Carlos von der Haardburg).

A l'Élevage « DELS PAISOS CATALANS » - M. Gilles BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

- La Lice noire POUPÉE DE L'AUBERGE DES CHEVALIERS DE MALTE a été saillie le 8/08/85 par l'Étalon Recommandé arlequin au Dr BOUSQUET : UDI DE LA HAUTE FOUGÈRE. Chiots à réserver.

A l'Élevage « DU CLOS DE LA GRAND FONT » - M. José MORAN. Tél. 57.24.47.82.

- La femelle bringée RÉA, sœur de (Ch.IB) Ruby de la Templierie de Gourdole (Olgorat de la Templierie, Neuling des Terres de la Rairie) a été saillie par SHAIR DU CLOS DE LA TEMPLERIE.
 - A l'âge de 4 ans 1/2, RÉA, exposée 8 fois, a obtenu : 6 fois 1re Excellente dont 4 CAC, 1 CACIB, 1 fois 2e Excellente, 1 fois 5e Excellente au Championnat du club espagnol. Juge Allemand, Dr BADDE.
 - Son fils, UBU DE LA PIERRE DU ROY (Réa x Patton de la Pierre du Roy, frère de Psychose) à l'âge de 22 mois a obtenu : Classe jeune, 3 fois 1er Excellent — 9 fois exposé en classe ouverte : 5 fois 1er Exc., 5 CAC - 2 fois 2e Exc., 2 RCAC - 2 fois 1er Exc., 2 CAC et 2 CACIB. Meilleur de race, Bestin Show à la Nationale d'élevage Espagne. Juges spéciaux de race BAUX, BERANGER, DUBOIS, LACAUD et juge Allemand, Dr BADDE, meilleur de race.

A l'Élevage « DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG ».

- La femelle arlequine TROIKA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE, saillie par SCHWART DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, a mis bas le 22/09/85 une portée de 6 chiots : 4 mâles et 2 femelles.
- La femelle bleue : UGOLINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG saillie par le Ch. URIES DES TERRES DE LA RAIRIE, a mis bas le 15/10/85 une portée de 12 chiots : 4 mâles et 8 femelles.

Nos Membres, Nicole et Christian LAFON, Pailloles, Lacapelle-Biron, 47150 Monflanquin. Tél. 53.71.67.05 ou 53.71.67.16.

- Nous informons que :

- Leur Étalon bleu URIÈS DES TERRES DE LA RAIRIE, Champion de France 85 (meilleur mâle à Lyon), Champion du Doggen Club de France 85 (meilleur mâle à Mantes-la-Jolie), fils de leur Champion Ramsès II de Carjegu et de la Championne Roméa des Terres de la Rairie, a sailli :
 - UMBRA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, femelle noire à M. GELLIBERT, issue du Ch. Scipion de la Chatellerie et de Ruby de Carjegu. 15 chiots sont nés : 6 bleus, 9 noirs.
 - THÉMIS DE LA TOUR DES ALLANS à M. Simon BEN, issue de Ch. Narsès des Terres d'Empire et de Prima Donna de la Tour des Allans. 10 chiots sont nés, tous bleus.
 - UGOLINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG à Mme MARCLE, issue du Ch. Scipion de la Chatellerie et de Ruby de Carjegu. 11 chiots sont nés, tous bleus.
 - URIA DE GOAZILEC à M. BODILIS, femelle noire issue du Ch. Ramsès II de Carjegu et de Sarah de l'Ayguès Rives, le 26/08/85.
- La Championne du Monde 83 : REINE BLEUE DE LA HAUTE FOUGÈRE, Championne de France 82, Championne Internationale 83, à Mme de la MORINIÈRE, le 16/09/85.

NOUVELLES D'ÉLEVAGE

Élevage « DU CLOS TEMPLERIE » - Mme J. MÉRAT, Le Jau-net, 03110 Serbannes. Tél. 70.56.51.86.

- La Lince fauve SWANY DE LA TEMPLERIE a mis bas une portée de 2,4 fauves par l'Étalon Rec. sujet d'Élite, Bundes-sieger, Ch. de F. et Int. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE à M. Claude SOUCHAL.
- La Lince bringée VELLEDA DU CLOS TEMPLERIE (Ch. Scipion de la Chatellerie x Parzé de la Templerie) a mis bas une portée de 2,1 bringés - 1,1 fauve par SHAIR DU CLOS TEMPLERIE à M. SOUCHAL.
- La Lince arlequine UTSY DU CLOS TEMPLERIE (Ch.B. Reine du Clos Templerie x Rémus de la Templerie) a été saillie, le 14/09/85, par l'Étalon arlequin ERROL VON MÉDITERRANÉE, Ch. de France, à Mme FANTON.
- La Lince bleue SWAINY DES TERRES DE LA RAIKIE, fille de Lothar des Terres de la Raikie, a été saillie, le 17/10/85, par l'Étalon LUCKY VON SCHLACHTENSEE, fils du BSG Karlchen von Schlachtensee, à Mme Marie-Pierre ROUGEYRON.

L'Élevage « DU DOMAINE DU LATTAY » - 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41.57.60.44.

- Notre Lince URSULA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, femelle fauve (Strychnine de la Pierre du Roy x Ch.B.-Ch.IB Scipion de la Chatellerie), saillie par l'Étalon Ch.B.-Ch.IB ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIKIE, a mis bas le 15/06/85. Sont nés 6 superbes chiots fauves masqués (3 mâles - 3 femelles). ATHENA, magnifique femelle DU DOMAINE DU LATTAY, reste à l'Élevage en vue concours.
- Suite à la saillie de Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIKIE, Ch.B. - Ch. du Luxembourg - Ch. de France, Étalon noir (Roméo des Terres de la Raikie, Ch.IB x Ramsès II de Carjegu, Ch.IB), avec notre Lince noire SAVANNAH (Nelly du Vautrait de la Gerboise x Icare de la Templerie) sont nés, le 21 juillet 85, 3 femelles noires, 3 mâles noirs et 3 mâles bleus. ALICE DU DOMAINE DU LATTAY, belle petite femelle noire, restera à l'élevage.
- SARA DU DOMAINE DE CERCŒUR, Lince bleue (Lissa du Domaine de Cercœur x Ch.B.-Ch.IB Marcès des Terres d'Empire) a été saillie, le 21/09/85, par ULRICH DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, superbe Étalon noir à M. et Mme MARCLE. Naissance attendue fin novembre 85.

A l'Élevage « DU PARC DES VAUX » - 18, rue St-Fiacre 71380 St-Marcel. Tél. 85.96.74.93.

- TIVOLIE DU PARC DES VAUX a mis bas, le 25/09/85, 7 chiots. 3 ont été conservés : 1 mâle arlequin, 1 mâle noir à collier, 1 femelle à manteau. TÉNOR DE GALDE BRUNE (mi-sang américain) à M. BAUX est l'heureux papa.

Notre Membre, le Dr BOUBENNEC, 51, av. de Nice, 06800 Cagnes-sur-Mer. Tél. 93.20.15.56.

- nous fait savoir que :
- Sa femelle arlequine RIVERWOOD RANCH NEEDRA, saillie par l'Étalon arlequin ARAMIS IMPÉRIAL à Mme SAU-VAIGO, a mis bas le 15/10 une portée de 4,1 arlequins.

Mme GAUDICHAU-PAULSEN.

- Pour essayer de combler le grand vide laissé par la mort de mon fidèle et beau dogue bleu PETRACQUE, dit PHUGO

DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES, je cherche, pour le printemps environ, un chiot mâle bleu, de préférence de la souche de PUPPY DE LA TEMPLERIE, ayant bon caractère. Il sera très aimé et aura, je l'espère, une vie aussi belle que celle de ses deux prédécesseurs. Mme GAUDICHAU-PAULSEN, La Boulidière, Douy, 28220 Cloyes-sur-le-Loir. Tél. 37.45.21.22 heures des repas.

A l'Élevage « DE GOAZILEC » - M. et Mme BODILIS, 29213 Loperhet. Tél. 98.07.01.49.

- La femelle fauve ULANE DE GOAZILEC, saillie par PHALE DES TERRES DE LA RAIKIE, Étalon d'Élite A, a mis bas le 16/06/85 : 8 mâles fauves, 4 femelles fauves.
- La femelle bringée KATJA VON DER BITZ, saillie par SCIPION DE LA CHATELLERIE, sujet d'Élite et Étalon Recommandé, a mis bas 4 mâles bringés - 1 femelle bringée.
- La femelle bleue THAIS DE CARJEGU a été saillie par le Champion noir ULKEN DES TERRES DE LA RAIKIE.

A l'Élevage amateur « DU DOMAINE DE LA PEN-DUICK » - M. et Mme de la MORINIÈRE, Route de Carquefou, 44470 Thouaré. Tél. 40.77.36.02.

- vous informe que :

- Leur ROUZIE DE LA HAUTE FOUGÈRE, fauve doré, saillie le 28/05/85 par l'Étalon bringé de M. et Mme VALNET, THIBAUT DES TERRES DE LA RAIKIE (Perlène des Terres de la Raikie x Carlos v. der Haarbarg) semble attendre une belle portée dans les prochains jours.

A l'Élevage amateur « DE LA HAUTE FOUGÈRE » - Mme Simone de la MORINIÈRE, 197, rue Royal, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. (1) 45.90.55.22.

- ULLA DU DOMAINE DE LA PEN-DUICK (Rouzie de la Haute Fougère x Rufus du Clos Templerie), saillie par l'Étalon bringé THIBAUT DES TERRES DE LA RAIKIE (Perlène des Terres de la Raikie x Carlos v.d. Haarbarg) le 11/05/85, a mis au monde 5 chiots : 2 mâles fauves, 1 mâle bringé, 1 femelle fauve, 1 femelle bringée.
- Mme Simone de la MORINIÈRE fait savoir que son étalon arlequin RUDOLPH DE LA HAUTE FOUGÈRE, Étalon Recommandé, sujet d'Élite, a été par erreur inséré dans la rubrique Étalons Recommandés, dans le trait d'union du mois de juin 1985.

Notre Membre, M. Gilles BARREDA, « Élevage Dels Països Catalans », La Blanquète, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

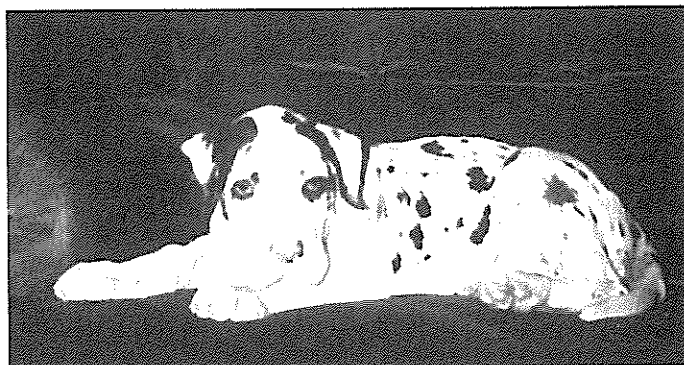
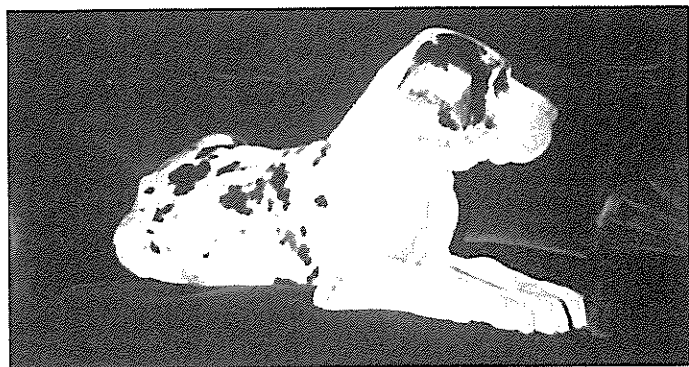
- nous annonce que :

- La Lince ULLA DES FORÊTS DE VILLENEUVE vient d'entrer à son élevage. Elle a été saillie le 19/10/85 par l'Étalon Recommandé noir RADIANT DU CLOS TEMPLERIE à M. PHILIPPOT.
- a le regret de nous annoncer :
- Le décès de son Étalon Recommandé arlequin SIRIUS DE TESTAROUAN d'une torsion d'estomac. Sirius qui fut le premier chien de l'élevage a laissé un grand vide qu'aucun chien ne pourra combler. Heureusement, dans sa courte existence, il a eu le temps de nous laisser de beaux enfants, tels que URBA dels Països Catalans, mâle noir, qui a sur se faire remarquer à Mantes-la-Jolie.

Élevage du Domaine des Bois Dorés

Mme Andrée LE BRONZE
Chaumont - 19270 USSAC
Tél. 55-24-03-54 HT ou 55-87-45-59 HR

vous présente



ALDRIC DU DOMAINE DES BOIS DORÉS

à 7 semaines

Fils de USKY du Domaine des Bois Dorés x
TORENTE de la Templerie de Gourdole

USKY du Domaine des Bois Dorés

Fils de Rémus
de la Templerie
de Gourdole
x Sindy



Résultats en 1985 :

Poitiers : 1er Exc. CAC-RCACIB
Limoges : 1er Exc. CAC-CACIB
Toulouse : 1er Exc. CAC-RCACIB
Lyon : 3e Exc. - Ch. France
Aurillac : 1er Exc. CAC
Juges : Lascaux, Baux
Pincemin, Y.M.- Mérat.

LA PRÉVENTION DES TROUBLES DE LA CROISSANCE

Ce court article qui se veut accessible à tous n'a pas de prétention à l'exhaustivité; il est destiné essentiellement à préciser la définition de certains termes souvent employés sans explication satisfaisante dans la presse cynophile et à mettre en évidence les précautions à prendre et les erreurs à ne pas commettre, plus qu'à fournir des «recettes» qui, de toutes façons, n'existent pas.

S'il paraît évident d'affirmer qu'une croissance harmonieuse conditionne l'avenir tant médical qu'esthétique des chiens de grande race et, en particulier, des danois, il n'est pas superflu d'insister sur les difficultés rencontrées à bien maîtriser cette croissance. C'est ainsi que l'éleveur puis le maître devront faire preuve de la plus grande vigilance pendant cette période qui se prolonge jusqu'à quinze mois pour les femelles et n'est guère terminée avant trente mois chez le mâle !

Différents facteurs interviennent alors, que nous envisagerons successivement :

L'HÉRÉDITÉ

Elle constitue le facteur limitant soit inférieur soit supérieur du développement. Il n'est en aucun cas possible de dépasser les limites que la génétique impose à l'individu. En revanche, la maîtrise des autres facteurs doit viser à exprimer au mieux ce potentiel. On retiendra donc qu'aucun «traitement» ne pourra faire dépasser à un chien les normes fixées à sa naissance et par sa naissance. Le contrôle de l'origine et la rigoureuse sélection des géniteurs, principales préoccupations du club de la race, constituent la condition sine qua non à l'obtention régulière de bons sujets.

L'HYGIÈNE DE VIE

L'hygiène de vie imposée aux jeunes ne doit pas entraver leur développement et il convient d'insister sur les deux erreurs les plus fréquemment rencontrées :

— *La suralimentation globale*, indépendamment de la qualité de la ration sur laquelle nous reviendrons plus longuement, est un facteur limitant, à l'origine notamment de phénomènes d'ostéodystrophies de type hypertrophique au niveau cortical et inhibition de la maturation des cartilages (élargissement des jonctions costochondrales, des articulations, carpes surtout, affaissement des phalanges et défaut de coaptation de l'articulation coxofémorale représentant une forme de dysplasie de la hanche pouvant ne pas être congénitale

mais précocement acquise), bien que susceptible de s'améliorer après sept à huit mois, ces troubles ne disparaissent pas et différentes perturbations biologiques en témoignent : augmentation de la calcémie, baisse de la phosphatémie et troubles du métabolisme thyroïdien.

Concernant le déterminisme de cette suralimentation, on notera que les chiots disposant dès le sevrage d'une alimentation équilibrée en « libre service » adaptent assez bien leur comportement alimentaire à leurs besoins réels, alors que des chiots pour qui l'apport quotidien est fractionné en un nombre trop faible de repas même correctement équilibrés acquièrent rapidement l'habitude de surconsommer, palliant vraisemblablement ainsi une sensation ultérieure de faim ! En outre, il est légitime de penser que lors de régimes mal équilibrés, l'adaptation aux besoins conduit spontanément à exagérer la prise de nourriture. Ce point est particulièrement sensible en ce qui concerne la compensation des carences protéiques dont les exigences paraissent prioritaires.

L'ALIMENTATION

Elle peut être considérée comme équilibrée lorsqu'elle comporte en quantité suffisante et non excessive, et dans des proportions correctes, les différents éléments indispensables à la couverture des besoins.

Les besoins énergétiques sont couverts par les apports lipidiques, protidiques et glucidiques.

— *L'excès d'exercice* est fortement préjudiciable au développement correct du squelette, modifiant les aplombs avec tendance au valgus et à l'apparition du caractère panard très marqué et est aussi susceptible d'affecter de façon durable voire définitive les fonctions respiratoire et circulatoire avec notamment excès de volume du cœur et écartement des coudes pour permettre l'hyperventilation pulmonaire.

Les facteurs évoqués ci-dessus sont ceux qu'il est théoriquement le plus facile de contrôler et, paradoxalement, les plus difficiles à faire admettre dans les faits. Pour beaucoup de maîtres, un chiot bien portant doit être « rond comme une boule », un appétit gargantuesque est souvent considéré comme preuve suffisante de bonne santé et gage de bien être. Il est tout aussi difficile de faire admettre que les exercices doivent être extrêmement modérés. En revanche, l'équilibre de la ration, bien que faisant appel pour être établi à des données théoriques infiniment plus complexes, peut être obtenu assez facilement par l'utilisation d'aliments industriels complets ou complémentaires ou l'adjonction à la ration ménagère traditionnelle de compléments diététiques, minéraux et vitaminiques.

— *La proportion de lipides* doit être importante, autour de 10 % de la M.S. (M.S., pour la suite de l'article : matière sèche), assurant ainsi 20 % de l'apport énergétique. Ce taux correspond d'ailleurs à la meilleure stimulation de l'appétit. L'excellente sécrétion biliaire chez le chien permet l'utilisation de graisses riches en acides gras saturés comme les suifs, qui donnent d'ailleurs une plastique ferme. Il demeure cependant indispensable d'assurer un apport de graisses d'origine végétale donc d'acides gras insaturés et respecter le minimum de 1,6 % /MS d'acide linoléique ou arachidonique dont la carence peut être à l'origine d'alopecies, de peau sèche, de pellicules, de dermatoses interdigitales ou auriculaires.

— *Les apports glucidiques* pourront être relativement modérés ; la cellulose n'intervient que comme facteur de lest régularisant le transit intestinal, cependant en abaissant la concentration énergétique elle diminue la surconsommation ; le taux normal en est de 2 à 3 %. Les mono et diglycérides ne sont pas souhaitables, le lactose n'est plus digestible passée la 7e semaine, seuls restent utilisables les amidons très cuits ou dextrinisés ; l'apport habituel est de l'ordre de 50 % de la matière sèche.

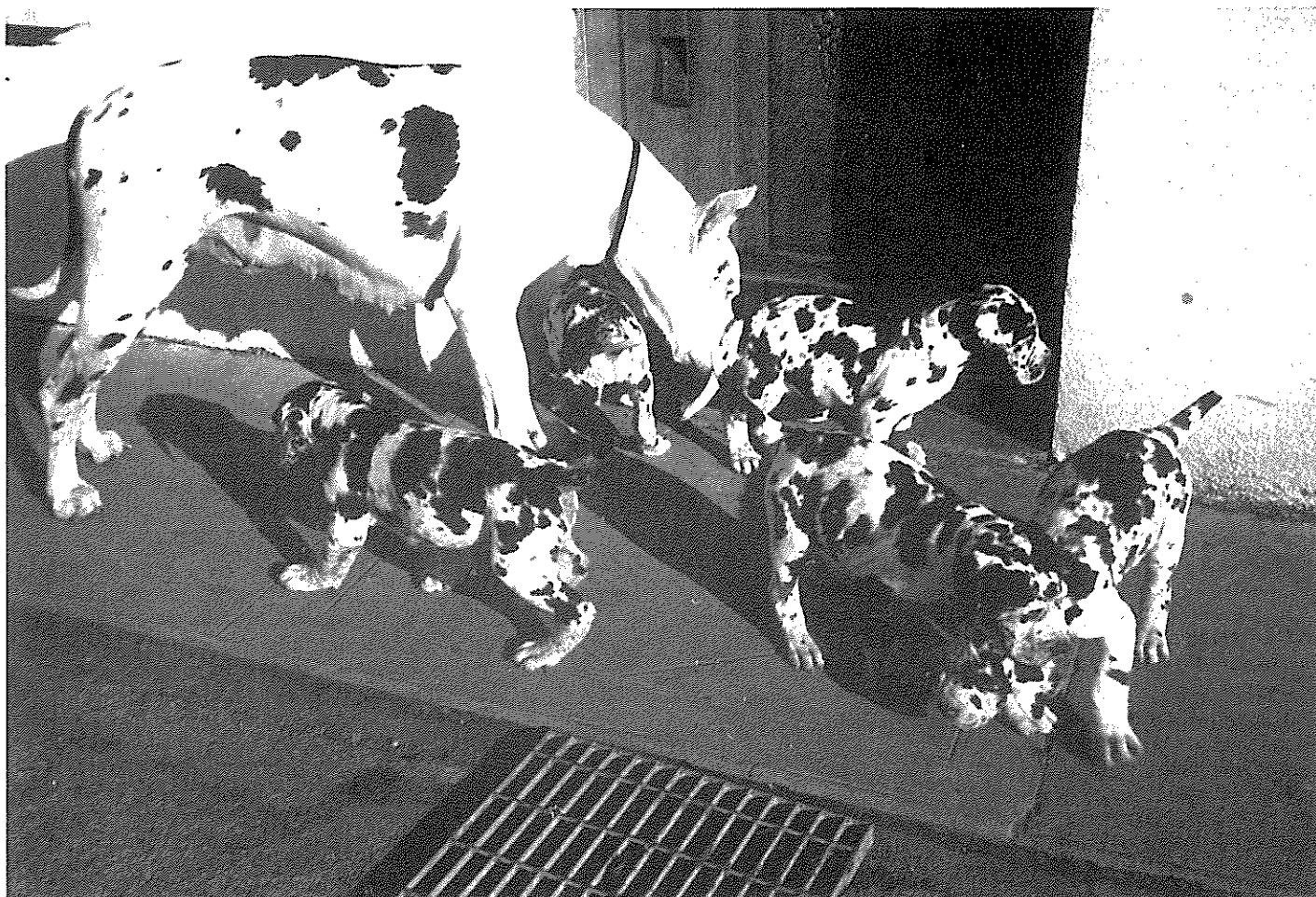
— *Les apports protidiques* sont essentiels à la croissance en général et à la croissance osseuse en particulier, notamment pour l'élaboration de l'osséine, trame protéique de l'os, riche en lysine, arginine et glycocholle. Les protéines d'origine animale ont la plus grande efficacité biologique dans la mesure où elles ne sont pas altérées par des traitements industriels par la chaleur. La distribution de viande crue induirait une meilleure sécrétion des sucs digestifs que celle de la viande cuite. Quantitativement, les besoins protéiques de croissance sont approximativement de 25 % de la fourniture calorique, soit 25 à 35 pour cent de MPb/MS (MPb : matière protéique brute dont la portion efficace — MPd ou MPdigestible — varie selon l'aliment) selon la teneur en lipides. Il convient de ne

pas dépasser ces normes pour ne pas aboutir à une surcharge hépatorénale ou à un abaissement du bilan calcique ainsi qu'à une diminution de l'utilisation des glucides. En pratique, l'apport de protéines de haute qualité biologique, c'est-à-dire viande ou poisson non altérés en quantité juste suffisante, sera de loin préférable à celui de protides moins performants en quantité trop importante, et conditionnera l'élaboration d'une trame protéique osseuse capable de fixer correctement les éléments minéraux.

— *Concernant les besoins minéraux*, il importe de noter que la complémentarité est indispensable, l'apport par les rations habituelles surtout riches en viande étant insuffisant. Les normes habituellement citées ont été fixées il y a dix à quinze ans aux USA par le National Research Council. Il semble souhaitable de les réviser à la hausse :

Calcium 1,1 %/MS — Phosphore 0,9 %/MS avec un rapport Ca/P : 1,2 soit 0,25 g de Ca et 0,20 g de P/kg de poids vif, ce qui correspond à 1 g de phosphate tricalcique.

Cependant, l'apport est extrêmement variable selon la source minérale choisie et selon son efficacité réelle. C'est ainsi que la digestibilité des minéraux est moindre pour les aliments secs que pour les aliments humides. En outre, les sources alimentaires générales ont le plus souvent un rapport Ca/P inversé par rapport à celui souhaité (1/50 pour le foie, 1/40 pour le cœur, 1/10 pour la viande, 1/5 pour le riz). Ce déséquilibre est d'ailleurs susceptible d'être amplifié par l'apport de céréales du fait de la présence d'acide phytique qui complexe le Ca de la même façon que l'acide oxalique des végétaux verts, type épinards, en phytate ou en oxalate non utilisables par l'organisme. L'hyperphosphatémie alors induite est à l'origine d'une hyperparathyroïdie qui augmente la déminéralisation osseuse et aboutit au développement d'une ostéofibrose qui ne fait que s'aggraver lors d'une surcharge en vitamine D ; c'est ainsi que les troubles liés aux



erreurs d'apport en minéraux peuvent par simplification être groupés en quatre rubriques : Rachitisme, Ostéoporose, Ostéofibrose, Ostéopathie hypertrophiante.

— Le rachitisme, bien qu'actuellement rare, n'est pas une maladie du passé. Il est dû à la carence en Ca, associée à celle en P et en vitamine D ou, ce qui a les mêmes conséquences, à un déficit alimentaire global soit par défaut d'apport, soit du fait de l'existence d'un très fort parasitisme intestinal. La symptomatologie en est classique : retard général de croissance, incurvation des os longs, épaississement des articulations, apparition du classique « chapelet costal », ensellement et « ventre de batracien » par relâchement des ligaments intervertébraux et de la sangle abdominale.

— L'ostéoporose se surajoute souvent au rachitisme chez le chiot de grande race par un défaut de constitution de la trame protéique de l'os, laquelle conditionne ainsi que nous l'avons exposé plus haut, la fixation des minéraux. Cette carence en protéines de qualité et acides aminés indispensables pouvant être (comme pour les minéraux en ce qui concernait le rachitisme) primitive par défaut d'apport ou secondaire au parasitisme (ascaridiose) ; par ailleurs, l'hypothyroïdie peut être incriminée.

— L'ostéofibrose est essentiellement liée à l'alimentation carnée exclusive (c'est le « all meat disease » des anglo-saxons) donc excès protéique et grave déséquilibre phosphocalcique, avec carences supplémentaires en iode et en cuivre. Les symptômes peuvent en être déroutants : nervosisme, diarrhée, diminution de l'appétit, déformations douloureuses des membres, postures anormales, vilain aspect de la robe, apparition de fractures spontanées ou quasi spontanées en bois vert (d'où l'autre appellation anglo-saxonne « paper bones disease »), troubles urinaires en rapport avec l'hyperphosphaturie, augmentation de l'urémie susceptible dans des cas extrêmes d'entraîner la mort.

— L'ostéopathie hypertrophiante, plus rare, se manifeste par une augmentation de l'os en région corticale, des calcifications anarchiques dans les tissus mous, et est en rapport avec des excès associés de Ca et P et dans une moindre mesure de vitamine D ou d'un excès global d'apport alimentaire.

D'autres déséquilibres peuvent aussi intervenir que, dans un souci de clarté, nous ne ferons qu'évoquer :

- La carence en magnésium entraîne une chute de croissance, des relâchements ligamentaires avec « descente » des carpes et des tarses et par conséquence tendance à la plantigradie, des calcifications anarchiques vasculaires, cardiaques, trachéobronchiques et rénales ; un rapport Ca/Mg doit être respecté et les excès responsables de troubles urinaires sont tout autant à éviter.
- Le fer peut ne pas être apporté en quantité suffisante quand une alimentation lactée est anormalement prolongée, ou lors d'apport exclusif de chair de poisson crue. Apparaissent alors l'anémie et des défauts de pelage.
- La carence en cuivre peut être occasionnée par l'apport exclusif de viande crue, de même en ce qui concerne l'iode, l'hypothyroïdie secondaire à ce défaut d'apport entraîne l'ostéoporose évoquée plus haut.
- L'excès de calcium peut induire des carences conditionnées en zinc et manganèse.
- L'excès de fluor par apports médicamenteux est responsable de l'apparition d'exostoses, de défauts dans les aplombs, de cyphose ou lordose.

Il serait possible, mais quelque peu fastidieux, de poursuivre ce type d'énumération tant sont nombreux et interdépendants les éléments en cause. Nous nous limiterons, avant de conclure, à envisager de façon concise et précise le cas des vitamines A et D qui sont l'exemple de choix pour la « philosophie » de cet exposé :

La vitamine A est normalement apportée en quantité

suffisante par l'alimentation traditionnelle, soit la norme de 230 unités internationales par kg de poids vif. Son excès ne peut que diminuer la croissance, provoquer de l'amaigrissement et des douleurs costales...

Concernant la vitamine D, il convient d'apporter la quantité nécessaire pour éviter le rachitisme sans pour autant induire une ostéofibrose ; la norme est de 22 UI/kgPV, soit un rapport de vit. D/vit. A de l'ordre de 1/10 (il est à noter que la transformation des stérols cutanés en vit. D sous l'action de l'exposition solaire est négligeable chez le chien). L'excès survient très vite, à partir de cinq fois seulement la norme et est vite accentué lors de carences associées en Ca et (ou) P ; par ailleurs, la carence en vit. C est susceptible d'entraîner des désordres analogues...

La multiplication des exemples est, nous l'avons affirmé plus haut, inadaptée au but de cet article de vulgarisation. Le lecteur averti voudra bien nous pardonner les nombreuses redites et le manque de développements. Le profane, nous l'espérons, retiendra en dehors de données techniques ardues lors d'une première lecture, qu'il n'est pas possible de parler trop simplement d'une matière aussi complexe que riche, mais aussi qu'il n'est pas possible d'intervenir de manière simpliste en cette matière. Expliquons-nous : le développement constant des connaissances scientifiques permet de préciser de plus en plus les pathologies, ainsi que la science de l'alimentation, c'est-à-dire qu'à l'heure où la sélection commence à porter ses fruits en permettant la naissance de sujets a priori « bons », il n'est plus envisageable de ne pas en obtenir, sauf accident, un développement satisfaisant.

Lors de « problème de croissance », aucun moyen d'investigation ne doit être négligé, à commencer par un examen clinique attentif, complété ou non par des investigations radiographiques (et) ou biologiques (bilans sanguin et urinaire, dosages hormonaux...). Les nombreuses interactions entre les différents éléments en cause, que nous avons cherché à mettre en évidence tout au long de cet article, font que la maîtrise de leurs apports est du domaine du seul praticien vétérinaire et qu'en tout état de fait, il ne saurait exister de solution toute faite, de recette miracle ; que les compléments diététiques, si leur emploi est souhaitable et souvent indispensable, ne sont pas aussi faciles à manier que certains le laissent croire ; que les erreurs par excès se rencontrent actuellement autant sinon plus que les erreurs par défaut et qu'en conséquence, il convient de considérer avec la plus grande méfiance les produits présentés comme HYPERvitaminés, HYPERprotéinés ou HYPERn'importe quoi... Qu'enfin, l'usage de médicaments est par définition destiné à guérir les maladies, et qu'en tout état de fait, la croissance d'un chiot n'est pas une maladie ; que donc leur utilisation ne doit être envisagée que sur prescription médicale, ceci de façon d'autant plus scrupuleuse que le médicament en question, conseillé par une relation évidemment bien intentionnée mais rarement compétente, n'est pas à l'origine destiné à l'espèce canine...

D'avantage de circonspection éviterait que l'on rencontre en consultation vétérinaire des chiots victimes de fractures de membres par le seul fait d'avoir, à 8 ou 10 mois, heurté au pas une bordure de trottoir ou une marche d'escalier, après il est vrai, avoir « subi » un apport complémentaire d'un complexe vitaminique à usage humain responsable d'une grave hypervitaminose D... ou que d'autres du même âge soient complètement dystrophiques à cause d'un apport régulier de complément minéral destiné aux bovins à l'engrais !

Formulons le vœu que le vieil adage de la médecine devienne en la matière celui de l'élevage : *primum non nocere* : d'abord ne pas nuire !

Docteur -Vétérinaire Jean-Luc ROUX
transmis par Mme B. MICLOT

L'ÉLEVAGE DELS PAISOS CATALANS

vous présente



URBA DELS PAISOS CATALANS

né le 04/11/83

*Toulouse 85 : 1er Exc. Cl. Jeune - M. Baux
Mantes 85 : 2e Exc. RCAC Cl. Ouverte - M. Levron*

Prop. : M. VASQUEZ - Tél. 56-06-04-06.

Prod. : M. BARRÉDA - Tél. 68-45-76-94 ou 68-45-71-60.



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.

Tél. (1) 34.76.52.58

vous indiquera l'adresse du centre desservant votre région

PARIS - YVELINES - EURE-ET-LOIR - EURE - VAL D'OISE - HAUTS DE SEINE - VAL DE MARNE
ESSONNE - SEINE-MARITIME

**DRESSAGE
EDUCATION**

GARDE
PEUREUX

DÉFENSE
AGRESSIF

OBÉISSANCE
ABOYEUR

SPÉCIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

PENSION

SIMPLE OU
EDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS. 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

FORMATION MAÎTRES - CHIENS et
EDUCATEUR en PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

LE PLAN DE SÉLECTION

Après les résultats de notre Nationale d'Élevage qui a eu lieu le 6 octobre à Mantes-la-Jolie, je voudrais faire un bilan de notre sélection basée sur la grille de cotation.

A la suite de la parution de cette grille, mise en place par notre Club cette année, il y a encore trop peu de propriétaires et d'éleveurs qui ont pris conscience de l'intérêt de cette forme de sélection. Cette année, il y a seulement trois mâles et deux femelles qui se voient attribuer le titre de reproducteurs d'Élite A ou B.

Reproductrice d'Élite B :

Parzé de la Templerie à Mme Jacqueline Mérat.

Reproductrice d'Élite A :

Ch. Perlane des Terres de la Rairie à Mme Pincemin.

Reproducteurs d'Élite A :

Ch. Rude de la Templerie à M. Guttin (arl.).

Ch. Manager des Terres de la Rairie à Mme Bakar.

Le Ch. Phale des Terres de la Rairie, au nombre impressionnant de descendants « Excellents » et de sujets d'élite, vient malheureusement de nous quitter des suites d'un ostéosarcome.

Ch. Shair du Clos Templerie à M. Souchal.

Tous ces titres figureront prochainement sur les pedigrees dès qu'ils seront enregistrés par les services de la S.C.C.

REPRODUCTEURS D'ÉLITE... POURQUOI FAIRE ?

Et pour répondre à beaucoup d'amateurs, pourquoi cette grille de sélection ?

Ce n'est pas pour favoriser certains propriétaires ou éleveurs, mais pour faire ressortir les meilleurs de la race. Un Club de race est là avant tout pour améliorer la race ; il ne s'agit pas de faire des distributions de coupes et de flots, mais il faut organiser une sélection pour orienter la race dans une certaine direction. Elle doit tendre à se rapprocher du standard aussi près que possible.

Le Club cherche à agir pour que, d'année en année, la race dont il s'occupe se développe dans la bonne direction. Il ne faut pas produire pour produire, mais il faut produire pour

améliorer le niveau de beauté. Nous avons un cheptel suffisamment important maintenant pour que la qualité prime sur la quantité.

LE BUT DE NOTRE NATIONALE

Notre Nationale d'Élevage est faite pour, non seulement sortir le meilleur mâle ou la meilleure femelle du jour, dans chaque couleur, mais aussi pour revaloriser l'Excellent et les lignées excellentes.

Un chien excellent est un chien qui présente suffisamment de qualités pour correspondre au type souhaité et en faire un sujet intéressant pour la continuité de la race, en un mot un sujet recommandé.

Nous avons répertorié :

- 8 étalons recommandés d'élite
- 6 lices recommandées d'élite
- 18 étalons recommandés
- 4 lices recommandées.

Pour notre cheptel, c'est peu. Il y en a beaucoup plus, mais c'est aux propriétaires et éleveurs de nous les faire connaître.

Nous avons pu, grâce à l'informatique (aidés par M. Lafon), répertorier les étalons et lices titulaires de trois Excellents et plus, mais pour les radiographies des hanches, nous ne pouvons rien faire si personne ne se donne un peu de mal.

On parle beaucoup des étalons, mais les lices peuvent être également répertoriées. Nous en avons cinq, c'est insuffisant.

Vous êtes venus nombreux à la Nationale d'Élevage, c'est une excellente façon de valoriser vos dogues et de les faire connaître.

M. J. PINCEMIN

APPEL DE CANDIDATURES POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA COMMISSION DE RÉDACTION DU TRAIT D'UNION

Comme il vous l'a été annoncé lors de l'Assemblée Générale à Lyon au mois de juin, la Commission de Rédaction du Trait d'Union va être élargie lors de la prochaine réunion du Comité du D.C.F. et le nombre de ses membres y sera fixé.

Elle est actuellement composée de :

- Mme Jacqueline MÉRAT
- Mme Monique PRAS
- Mme Blanche MICLOT.

Les personnes désirant faire partie de cette commission sont priées d'adresser leur candidature avec leurs motivations au Secrétariat du Club avant le 20 novembre.

Nos Dogues au travail

TEST D'APTITUDES POUR JEUNES CHIENS

VERENA du CLOS TEMPLERIE, F, née le 10-12-84.

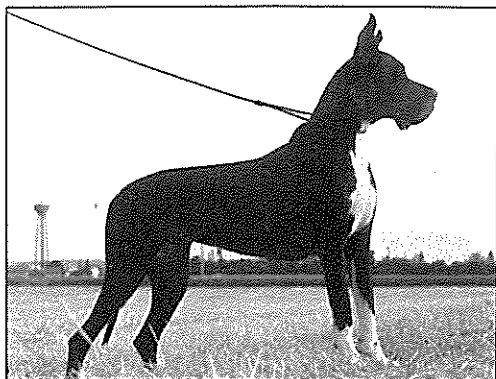
Montre une très bonne aptitude au pistage, la piste étant même suivie le nez par terre pour le dernier tiers du parcours. Test d'identification remarquablement réussi. TB aptitude au rapport et au jeu, joue en se donnant à fond sans inhibition avec une très bonne relation avec sa conductrice, surmonte les obstacles pour la rejoindre rapidement et avec assurance. Excellent comportement envers les étrangers pacifiques, pleine d'assurance face aux agressions optiques et acoustiques. L'apparente réserve face à l'ouverture du parapluie n'apparaît pas lors des tests de courage avec menaces de bâton. Instinct de défense bien marqué et bonnes combattivité et assurance lors des tests de courage. Aux menaces de bâton et aux coups légers, bonne réaction agressive. Excellent.

Max Höhne,
Président du Boxer Klub Autriche,
Juge de travail

L'Élevage de la Maison des Trois Lys

présente

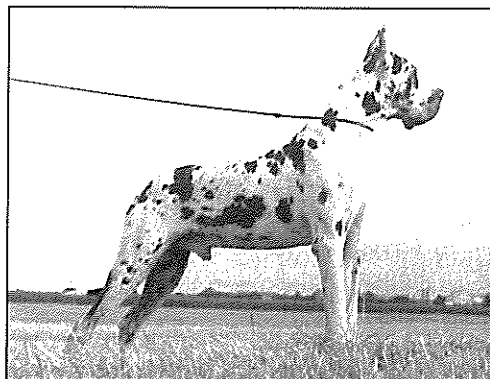
TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE



« Noire d'Arlequin »

6 x V1 - 7 x V2 - 6 x V3
4 x CACS - 5 x RCACS - 1 x CACIB - 3 x RCACIB
1 x Beste Hundinnen - 1 x Beste Dogue
« SAARLAND-SIEGERIN 1985 »
Prod. Dr MÉRAT et Mme DORNIC - Tél. 73 / 80-19-14
Prop. M. Guy KLEPEC - 68200 MULHOUSE
Tél. 89 / 51-03-77 - Heures de Bureau

URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE



92 cm - 78 kg

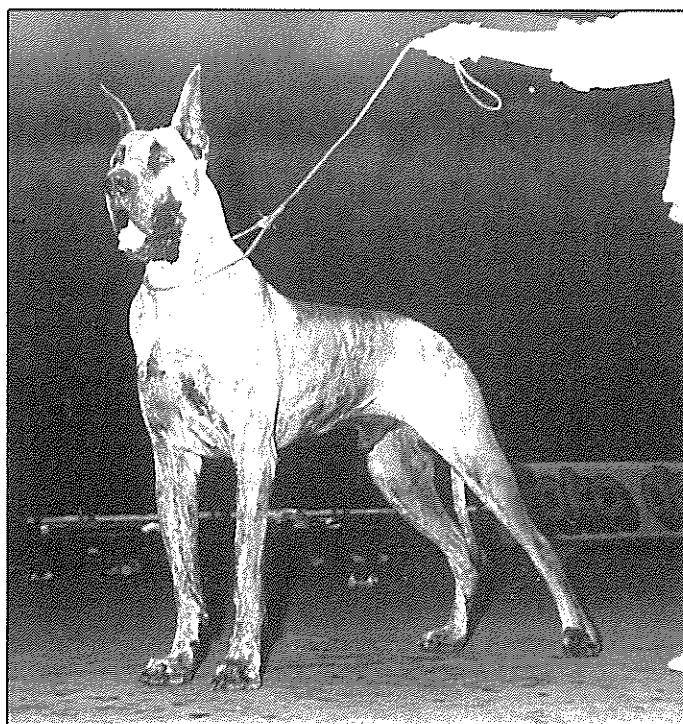
SAARLAND - JUGENDSIEGER 1984
KURFFALZ - JUGENDSIEGER 1984
1er TB CJ Liège - Juge M. DUBOIS (F) 1984
1er Exc Langenthal - Juge M. LEHN (A) 1984
1er Exc Beaune CACS - Juge M. VOILET (F) 1985
Prod. M. & Mme Jean DUVAL - Tél. 80 / 66-34-10 (20 h)
Prop. Mme Patricia KLEPEC - 68200 MULHOUSE
Tél. 89 / 51-03-77 (Heures de Bureau)



Champion

ULM DES PETITES VERNIÈRES

Propriétaire : Mme PINCEMIN
Producteurs : MM. PERRIN - POUSSET.



Champion de France

THIBAUT DES TERRES DE LA RAIRIE

Propriétaire : Mme VALNET
Producteur : Mme PINCEMIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 OCTOBRE 1985

au « Lapin Savant » à Chantemesle, près de Mantes

Étaient présents tous les membres du Comité et une assistance très passionnée par le résultat des élections partielles et élargissement du nombre des membres du Comité (16).

Mme Micheline Mérat ouvre l'Assemblée en ces termes : « Chers amis du D.C.F., vous savez tous pourquoi nous sommes réunis à la veille de notre Spéciale de race. L'exercice qui vient de s'écouler a été plutôt calme après les quelques turbulences qui ont suivi la dernière A.G. à Lyon. Au moment des élections, chacun se mobilise. Il en est de même cette année. Pourtant, tout ceci n'est pas primordial. Je vous sais tous attachés à notre Club et à l'esprit qui l'anime : l'amélioration et le développement de notre race. Des changements importants vont intervenir dans notre Comité puisque de 12, ses membres vont passer à 16. C'est dans un esprit d'amitié et de sportivité que nous accueillerons les quatre nouveaux membres que vous aurez élus. Si j'ai décidé de me présenter à nouveau cette année au poste de présidente, ce n'est absolument pas par amour du pouvoir, mais pour laisser au nouveau Comité le temps de se roder dans l'harmonie, en oubliant tout ce qui a pu dresser les uns contre les autres les nouveaux candidats et les anciens. Je n'ai qu'un seul message à faire passer : mobilisez votre énergie à l'amélioration et au développement de notre race. Ceci seul compte, c'est le but de notre club. Chacun des nouveaux candidats apportera de nouvelles idées, de nouvelles propositions : tout ceci est excellent puisque je suis persuadée que notre but restera le même, et que c'est dans un climat amical que nos réunions se poursuivront.

Ce climat amical, je l'ai toujours connu depuis 1959 où j'ai repris le Club avec ses dix-huit membres. Je souhaite que chacun se souvienne de ce qui a été fait et que, si nos dogues sont ce qu'ils sont, c'est à nos éleveurs qu'ils le doivent. N'oubliez pas nos juges et leur importance, car ce sont eux qui sanctionnent, en dernier, le résultat de nos efforts. J'ai lu dernièrement, dans la revue du Dobermann Club, un excellent article intitulé « Juger en 85 deviendra-t-il un calvaire ? ». Les problèmes sont les mêmes pour tous et le tour des rings est souvent empreint d'une atmosphère déplorable. J'ai sous les yeux une feuille de jugements par points employée en Allemagne et qui me paraît digne d'intérêt. Je la ferai traduire et vous en parlerai plus précisément. Quoi qu'il en soit, il faut faire quelque chose de précis qui rétablisse la confiance.

Nous allons à présent élire le président de la Commission de vote (bureau de vote) parmi les membres du Comité non rééligibles et trois personnes désignées par l'Assemblée, soit Mme Choisy, M. Sauteret, M. Commoy, M. Bourillon. »

Lecture est donnée par Mme J. Mérat du compte rendu de l'A.G. extraordinaire de Lyon, pour approbation, ainsi que d'une proposition de M. Dominique Albert, délégué de l'Est, d'organiser une exposition régionale, Spéciale Dogues Allemands, au niveau de sa délégation et ceci afin de faire encourir le moins de risques possibles au Doggen-Club, M. Albert serait en mesure d'assumer les points suivants : organisation du catalogue et fabrication artisanale de celui-ci ; hébergement du juge ; disposition gratuite du terrain d'exposition et local pour le secrétariat ; organisation d'un buffet

pour le déjeuner ; remise de prix et diplômes fournis par la délégation ; droits d'inscription versés au Club.

Mme Charpentier intervient et demande si tous les délégués seront à même de faire la même chose. M. Albert répond qu'il sera question justement d'une exposition-test. M. Charciarek pense que la région Champagne-Ardenne sera d'accord. Il est précisé par M. Dubois que ces expositions ne doivent pas être une fête du chien avec des prix pour tous, mais une sélection pour l'amélioration de la race.

La secrétaire lit ensuite une lettre de Mme Hocquard où elle indique que certaines régions manquent de délégués. Il lui est répondu qu'il est possible de nommer en Comité d'autres délégués. Mme Hocquard précise qu'elle s'oppose fermement à une banque de données de portées puisque la S.C.C. offre ce service. A ce sujet, M. le Dr Bérenger intervient pour dire qu'effectivement la S.C.C. tient à la disposition de toute personne intéressée et gratuitement cette banque de portées et qu'il suffit d'appeler le (1) 42-33-47-01. M. Guttin intervient pour montrer l'intérêt de la banque de portées en vue de la sélection.

M. Levron, trésorier, demande un paiement modique pour la parution des nouvelles d'élevage dans le Trait d'Union. MM. Gellibert et plusieurs éleveurs y sont opposés mais acceptent le principe du relèvement de la cotisation ainsi que celui d'une cotisation ménage.

Le trésorier donne lecture du compte rendu financier de l'année 1984. Ces comptes, vérifiés et approuvés par M. A. Commoy, commissaire aux comptes, sont soumis à l'approbation de l'assemblée. Quitus est donné (voir ci-après lettre du commissaire aux comptes).

Mme Charpentier conteste la publicité Harvey dans le Trait d'Union. Étant donné que cette personne a réglé sa publicité, le Comité s'engage à vérifier le bien-fondé de cette réclamation.

L'Assemblée est levée à 18 heures tandis que se déroule, au milieu d'une nombreuse assistance, le dépouillement des votes. A 20 h 30, les résultats des élections sont rendus publics et se présentent ainsi :

Votants 318 — Suffrages exprimés 254 — Nuls 64

ÉLUS		NON ÉLUS	
Mme M. Mérat	228	Mme Mocinski	90
M. Levron	216	M. Guttin	86
Mme J. Mérat	206	M. Gellibert	86
M. Baux	190	M. Pousset	71
M. Voilet	189	M. Coffin	50
M. Sertelet	169	Mme Massuet	50
Dr Bérenger	148	M. Gouteredonde	39
Dr Mignot	126	M. Lapôtre	30
M. Martin	110	M. Mosconi	23
M. Lafon	99		

Le Comité réélit ensuite son bureau qui reste inchangé : Mme Micheline Mérat présidente ; MM. Baux, Moreaux, Sertelet vice-présidents ; Mme Jacqueline Mérat secrétaire ; M. Gilbert Levron trésorier.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 1984

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier lors de notre assemblée générale qui s'était tenue à Lyon, le 22 juin 1985.

Conformément à la loi, je déclare être en dehors du champ d'application des dispositions légales ayant institué des incompatibilités, des interdictions ou des déchéances d'accepter des fonctions de commissaire aux comptes.

J'ai eu accès à tous les documents de comptabilité. Toutes les pièces justificatives, tant des recettes que des dépenses, m'ont été montrées sans réserve aucune. Elles étaient toutes régulières.

J'ai procédé aux contrôles d'usage, à des pointages par sondages des écritures élémentaires portées sur les documents de base; j'ai procédé aussi au rapprochement des soldes des comptes de disponibilités avec les écritures récapitulatives des correspondants; et je me suis assuré de la concordance des résultats que vous pourrez lire sur le bilan qui vous

est présenté.

L'exercice 1984 est clos sur un excédent de 31 337,43 F.

Je n'ai eu aucune observation importante à formuler et mes investigations ne m'ont fait déceler aucune irrégularité ni aucune inexactitude grave qui serait de nature à vous interdire d'approuver les comptes qui vous sont proposés pour l'exercice 1984.

Le bilan, le compte d'exploitation reflètent sincèrement, à mon avis, la situation financière de notre club.

J'en certifie la sincérité et la régularité et donc, je vous conseille de les approuver purement et simplement.

Fait à Chantemesle, le 5 octobre 1985

*Le commissaire aux comptes,
A. COMMOY*

PROJET DE CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1986

SC Ile-de-France	Pontoise CACIB	25/26 janvier M. A. Dubois*
FC Midi-Pyrénées AC du Gers	Auch	23 février
FC Poitou-Charentes SC du Poitou	Poitiers	2 mars
FC Midi Pyrénées SC Haute-Garonne	Toulouse CACIB	2 mars Mme Pincemin
FC Aquitaine SC Dordogne	Bergerac	9 mars
SC du Centre	Bourges	9 mars
SC Rhône-Alpes	Bourg-en-Bresse	16 mars
FC Limousin AC Haute-Vienne	Limoges	30 mars
FC Midi-Pyrénées SC Haute-Garonne	Saint-Gaudens	31 mars
SC Languedoc-Rous.	Montpellier CACIB	5/6 avril M. Moreaux
SC Midi Côte Azur	Ajaccio	6 avril
FC Aquitaine SC Lot & Garonne	Agen	6 avril
SC Bourgogne	Tonnerre	6 avril
Club St-Hubert Nord	Hesdin ou Le Touquet	6 avril

* Juges proposés

CONDITIONS DE PUBLICATION DANS LA REVUE DES RÉSULTATS D'EXPOSITION

Au risque de nous répéter (mais cela ne semble pas superflu d'après le courrier que nous recevons), précisons les règles adoptées pour concilier au mieux les désirs des uns qui voudraient voir les résultats de toutes les Expos intégralement publiés, les désirs des autres qui trouvent qu'on en fait passer beaucoup trop au détriment d'articles de fond, et les possibilités financières du Club qui nous imposent des limites.

— Les résultats des CACIB et des CAC spéciales paraîtront intégralement à la rubrique Expositions. Pour la Nationale d'Élevage et le Championnat organisé par la SCC, seront également mentionnés les commentaires des juges concernant les dogues classés.

— Pour les CAC non spéciales, ne paraissent à la rubrique «Nouvelles des Délégations» que les CAC, réserves de CAC.

— La rubrique Nos dogues à l'Étranger sera réservée à nos dogues allemands présentés à l'étranger et dont les résultats nous auront été communiqués.

Pour que les résultats d'expositions paraissent dans le Traité d'Union selon le schéma ainsi prévu, faut-il encore — bien entendu — qu'ils nous soient adressés par les Juges ou par les Délégés.

Le Secrétariat

EXPOSITION MONDIALE 1986 (F.C.I.)

L'Osterreichischer Kynologenverband nous demande de vous informer que cette exposition mondiale se tiendra à TULLN du 8 au 11 mai 1986. L'Osterreichischer Kynologenverband précise que TULLN est une ville située à 40 km de VIENNE, que les locaux prévus pour l'exposition sont vastes et parfaitement aménagés et que, par ailleurs, TULLN est à proximité immédiate aussi bien de la forêt de VIENNE que de la Zone de loisirs et de détente de la WACHAU. Elle nous signale enfin que TULLN est au voisinage d'une région vinicole et des stations de cure de BADEN et BAD VOSLAU.

HARMONISATION DES JUGEMENTS

Il ne se passe pas une semaine sans que les Sociétés régionales (en leur qualité d'organisatrices d'expositions), les associations de race et la S.C.C. soient saisies de récriminations d'exposants à propos des jugements rendus sur leurs chiens. Certes, la décision du juge est sans appel et, lorsque nous recevons les doléances des exposants, nous ne manquons pas de leur rappeler comme nous ne manquons pas de leur rappeler que la « forme » d'un chien peut varier d'un dimanche à l'autre.

Mais il faut reconnaître que ces arguments — aussi justes soient-ils — sont insuffisants devant certaines contradictions — voire, dans les cas extrêmes, certaines incohérences — relevées dans les appréciations attribuées à un même chien par des juges différents.

Il est donc nécessaire que tous les membres de la S.C.C. — des Sociétés régionales aux associations de race en passant par la Commission des Expositions, la Commission des Juges, le Comité de la S.C.C. et, bien entendu, les Juges eux-mêmes — unissent leurs efforts pour parvenir à une amélioration de l'harmonisation des jugements faute de quoi les résultats des expositions pourront difficilement continuer à être considérés par les associations de race et les exposants, comme susceptibles de fournir des renseignements utiles à la bonne conduite d'une politique de sélection.

Trois points doivent essentiellement retenir l'attention :

- La notion de conformité au standard.
- Le rôle des expositions nationales d'élevage.
- Le respect de la hiérarchie des qualificatifs.

LA NOTION DE CONFORMITÉ AU STANDARD

En décembre 1983, la Commission des Régionales et des Expositions a entamé la révision approfondie du règlement des expositions et de ses annexes : elle a consacré quatre longues et délicates séances à ce travail avant de soumettre le nouveau règlement au Comité qui l'a entériné le 12 décembre 1984.

En mars 1984, j'avais attiré l'attention de la Commission sur les inconvénients résultant de l'utilisation du terme « exposition de Beauté », car il contribuait à renforcer la subjectivité des jugements et donnait au grand public l'impression que les classements des chiens constituaient une manifestation destinée à flatter la vanité ou le snobisme des propriétaires des chiens présentés et non pas une sérieuse opération de sélection.

Sensibles à cette argumentation, la Commission des Expositions et le Comité ont décidé d'adopter les termes « Exposition de conformité au standard » et « Certificat de conformité au standard » qui font bien ressortir l'importance cynotechnique de nos expositions : si, par nature, les jugements qui y sont prononcés sont toujours empreints d'une part de subjectivité, il est essentiel que cette part soit réduite au strict minimum et que les jugements apparaissent nettement comme le résultat de la comparaison du phénotype du chien avec le phénotype idéal de sa race tel qu'il ressort, tant de la description du standard entériné par la F.C.I. que des commentaires explicatifs et instructions élaborés par l'association de race. Si tel devient le cas, pour tous (juge officiant, exposant, association de race, organisateur), le chien ayant obtenu le meilleur qualificatif sera indiscutablement celui

dont la morphologie est la plus proche de celle du type idéal et la hiérarchie du classement sera donc plus difficilement discutable.

C'est pourquoi il m'apparaît essentiel de veiller à la mise en valeur constante de cette notion de « *conformité au standard* ».

LE RÔLE DES EXPOSITIONS NATIONALES D'ÉLEVAGE

C'est là que, sans conteste, se trouvent rassemblés le plus grand nombre de sujets pour chaque race. C'est donc une occasion exceptionnelle de procéder à une comparaison hiérarchisée des chiens présents et ce devrait être l'occasion également d'apprécier leur descendance et son homogénéité par rapport au standard.

Ce devrait être aussi une occasion exceptionnelle de rassembler les juges de la race afin qu'après avoir suivi les opérations de jugement, ils participent à une séance de réflexion et de discussion permettant, par référence aux jugements prononcés, de progresser dans l'harmonisation des appréciations.

Je n'ignore pas les difficultés pratiques auxquelles se heurte l'organisation d'un tel rassemblement. Mais c'est en partie sur la capacité de nos associations à surmonter ces difficultés, sur leur capacité à rendre plus homogène le corps de leurs juges spécialisés, que la Sous-Direction de l'Élevage, au Ministère de l'Agriculture, va de plus en plus fonder ses appréciations quant à la manière dont chacune d'elles assume les responsabilités de sélection découlant de l'agrément ministériel.

LE RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES QUALIFICATIFS

Il me paraît enfin indispensable que la Commission des Juges et les associations de race unissent leurs efforts pour que l'ensemble des juges de la S.C.C. respectent davantage la hiérarchisation des qualificatifs attribués.

Pour que tous les jugements — quels que soient le lieu où ils sont effectués et le nombre de chiens examinés — puissent être retenus comme instruments de sélection, il faut que les qualificatifs attribués correspondent effectivement aux définitions qui en sont données dans le règlement des expositions.

Cela suppose un considérable effort d'information et de contrôle, tant auprès des juges en cours de formation qu'auprès des juges qualifiés en exercice : leur jugement devant prendre en compte la seule valeur intrinsèque du chien par rapport au *seul standard*, le « premier Excellent » ne devra plus être attribué automatiquement au chien classé en tête : celui-ci devra se voir décerner le qualificatif correspondant à sa réelle valeur et les exposants arriveront ainsi peu à peu à admettre la sévérité des classements vers laquelle il faut tendre progressivement. Bien entendu, l'exigence de qualité devra être accrue pour la délivrance du CACS.

Voilà les orientations qu'il nous faut adopter. Si ces directives suscitent des commentaires de la part de votre association, je vous remercie de me les communiquer afin que je les transmette à la Commission des Juges.

Le Président de la S.C.C.,
Camille MICHEL

Nos délégations

EST

Retenez le 17 novembre prochain
pour la journée du Doggen-Club de l'Est

La délégation de l'Est a en effet le plaisir de vous rappeler sa prochaine réunion qui se déroulera au cœur de l'Alsace, à Guémar, à l'auberge «A l'Ange», sur la RN 83 Strasbourg-Lyon dans la localité.

Ordre du jour :

- La journée débutera à 10 h avec la présentation des jeunes dogues, en vue d'éventuelles confirmations.
- Présentation de quelques sujets classés au championnat du club 85 (photos).
- Conférence présentée par Mme Fleisch de Pfaffenheim sur les besoins alimentaires du dogue, les solutions qui peuvent être éventuellement apportées par les produits qu'elle proposera.
- Au cours du déjeuner pris en commun à l'auberge, nous traiterons ensemble du point le plus important : la prochaine et première exposition régionale, notre exposition, qui aura une spéciale dogue, où sera décerné le titre de champion Alsace-Lorraine. J'aurai à ce titre, en tant qu'organisateur, de nombreux points à vous soumettre.

Menu 95 F TTC, servi à l'auberge «A l'Ange» à Guémar, découverte par notre sympathique membre Mme Ledieu : Jambon de Reims, Crudités; Civet de chevreuil; Knoepflés maison; Dessert.

Pour tous renseignements et envois de chèques pour réservation, s'adresser à M. Albert, BP 7, 88560 St-Maurice / Moselle. Tél. 29 25 12 42.

Dites-le autour de vous et venez nombreux à cette réunion importante où nous planifierons le programme de la délégation pour l'année 1986. Merci et à bientôt.

RÉGION AQUITAINE - PÉRIGORD - GIRONDE
et la Région de M. DEBAILLEUL

Un grand merci à tous nos membres présents pour la réunion du 22 septembre. Nous étions heureux d'avoir parmi nous Mme M. Mérat, notre présidente.

Journée très agréable, comme à l'habitude, avec le déroulement des confirmations, d'un jugement amical des pupples, jeunes, adultes par M. Mérat, M. Levron, Mme M. Marcle. Remise de coupes offertes par MM. Guttin, Delmart, la maison Doko et moi-même.

Nous avons poursuivi par une tombola et l'apéritif au grand air. Un repas bien périgourdin dans une ambiance très amicale où chacun a pu élargir le cercle de ses connaissances.

Nous espérons que l'année prochaine, chacun de vous reviendra. Merci et à bientôt.

Votre déléguée,
Mme MARCLE

Nous avons omis dans le catalogue de notre Spéciale de Race de mentionner que deux coupes mises à la disposition des juges ont été offertes par M. et Mme MAUDRICH, Élevage de la Grisonnière.

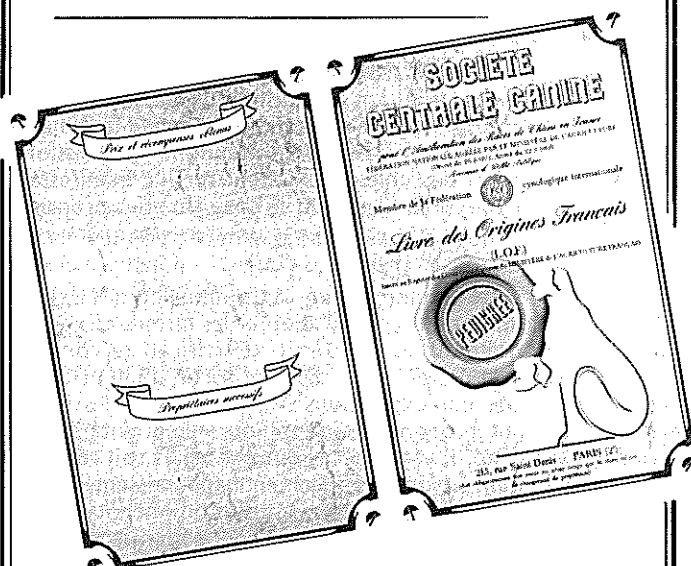
Éts LA PROVENDE

10, rue Diderot
92170 VANVES
Tél. (1) 46-42-10-60

ALIMENTS CHIENS :
Biscuits - Soupes
Poudre d'Os
Flocons de Céréales
Poisson Séché
Légumes Déshydratés

Le pedigree change de look !!!

Début octobre 1985



ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

RUDE DE LA TEMPLERIE — ARLEQUIN — (Bsg 80 Ilko v. Kopfengrund x Britta vom Welfenblut) né le 13-04-80 — LOF 24891/340 — Titres : Ch. de France 82-83, Ch. du Club 82, Ch. Luxembourg 82, Ch. Belgique 83, Ch. International 83, 10 produits «Excellent» avec 6 mères différentes — Prod. Mme MÉRAT - Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33 65 09 64 et 33 64 46 66.

Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE — FAUVE (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Parzé de la Templerie), né le 19-09-81 - Ch. France 83, Ch. du Club 83-84, Ch. International, Ch. Euro DDC 83, Ch. Europe 81, Bundessieger 83, Ch. Club Italien 84, Ch. Luxembourg 84, Ch. Suisse 84, Ch. Allemagne 85 - 9 produits «Excellent» avec 6 mères différentes — Prod. Mme J. MÉRAT - Prop. M. Claude SOUCHAL, Hôtel des Sources, 63240 Mont-Dore. Tél. 73 65 04 14.

SWANN DE PARADI'S PARK — BLEU (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena x Prima d'Equerval), né le 06-04-81 - Titres : Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. - 12 produits «Excellent» avec 6 mères différentes — Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Tél. 74 54 60 39.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE A (6 pts)

PERLANE DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE (Méphisto de la Templerie x Ch. Vahiné de la Templerie), née le 24-01-79 — Ch. de France du Club du monde 1981, Ch. Internationale 82, Ch. Luxembourg. - 8 produits «Excellent» avec 3 pères différents — Prod. et Prop. Mme PINCEMIN, Jumeaux, 63570 Brassac les Mines, Tél. 73 96 14 74.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE B (5 pts)

PARZÉ DE LA TEMPLERIE — BRINGÉE (Midas du Val de l'Amitié x Ferina v. Kleuchen) - 8 produits «Excellent» avec 2 étalons différents. — Prop. Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Escurolles. Tél. 70 56 51 86.

ÉTALONS RECOMMANDÉS - SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE (HDO) (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 7-12-81 - Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 — Prod. Mme PINCEMIN - Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers, Tél. 33 64 46 66.

Ch. SCIPION DE LA CHATELLERIE — FAUVE — Sigle A (Ch. Manfred des Fauvelles x Oxyd de la Pierre du Roy), né le 11-2-81 — Ch. France 82, Club 82, Ch. international. Prod. et Prop. M. GELLIBERT, Dilet Bedenac, 17210 Montlieu.

Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — BRINGÉ — Sigle A (Ch. Rufus du Clos Templerie x Ouna de la Templerie), Ch. de France. Prop. M. DENIS, 8 Cité du Ruisseau, 37500 Chinon.

Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE — BRINGÉ (Midas du Val de l'Amitié x Manda des Hauts de Cortes), né le 24-8-80 — Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82, 83, 84. Prop. M. MARLETTE, 83 ave de Marinville, 94200 Saint-Maur - Tél. 48 83 38 86.

Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES — BLEU (Ch. Octave des Fauvelles x Nirvana du Pré des Chaumes) — Ch. Monaco 85. Prop. Mlle PORTIER-MONTGEOIS - Thouzon 84250 Le Thor - Tél. 90 33 91 70.

Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOUGERE — ARLEQUIN (Nicky du Mombas de la Valterie x Noyce de la Brionnière) - Ch. de France et International. Prod. et Prop. Mme de la MORINIERE, 197 rue Royale, 94370 Sucy en Brie. Tél. 1 590 55 22 après 16 h.

Ch. ONDO DE LA TEMPLERIE — NOIR (Luigi du Mont-Simon x Nadia de la Forêt de Grillouty) - Ch. de France 81, Club 82. Prop. M. GAUVRIT, la Mare Saligny, 85170 Belleville sur Vie. Tél. 51 41 14 92.

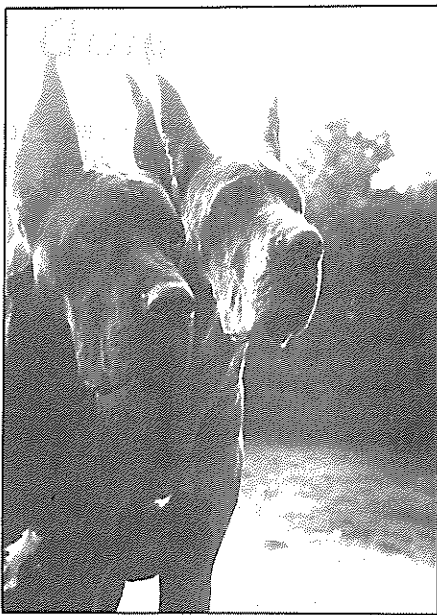
(3 « Excellent » Spéciales + Radio)

FAUVES ET BRINGÉS

THÉODORE DE LA CHATELLERIE — (Printz de la Templerie x Oxyd de la Pierre du Roy) à M. Patrick BATTEAU, Peyot, Cabanac, 33650 La Brede.

RALPH DES FAUVELLES — (Nixon des Fauvelles x Mandragore des Terres de la Rairie), né le 02-04-80. Prop. M. GOUY, 65 Bd Bassière 75017 Paris. Tél. 1 42 28 66 82.

TURBO DE LA VALLÉE DES MYRTHES — BRINGÉ, né le 07-10-82. Prop. Pascal LE BRUN, La rue Keralain, 22500 Paimpol - Tél. 96 20 99 39.

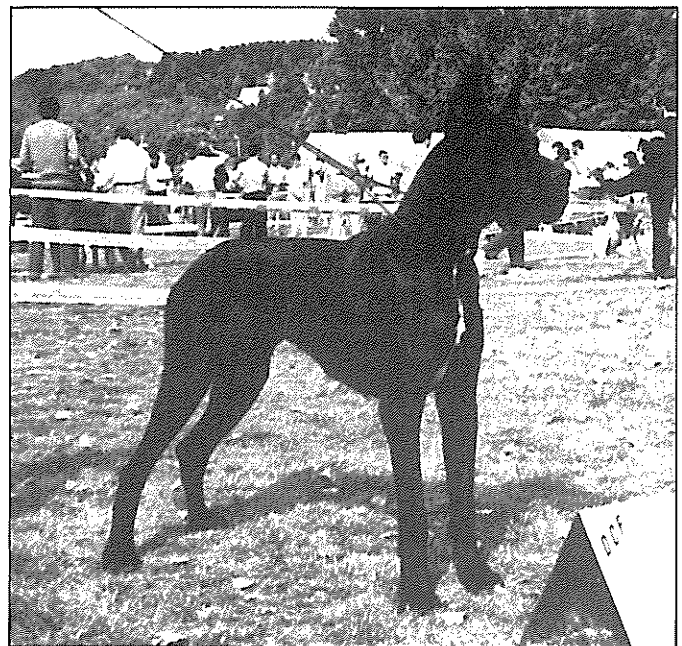


ALPHA ET ALSTON BLUE DE PARADI'S PARC

2 frères nés le 22/01/85

(Swelen de Paradi's Parc (sœur de Schwann) x
Rain des Terres de la Rairie)

Producteur et Propriétaire :
Mme L. MOCZINSKI. Tél. 74-54-60-39.



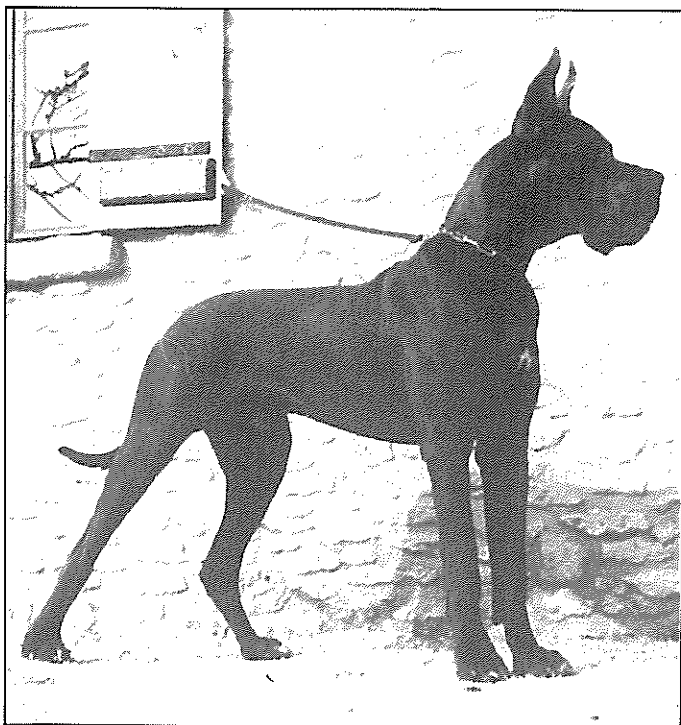
Championne du Club - CAC- Mantes-la-Jolie

VAMP DU CLOS TEMPLERIE

(sœur de UCAR)

(Swainy des Terres de la Rairie x
Rain des Terres de la Rairie)

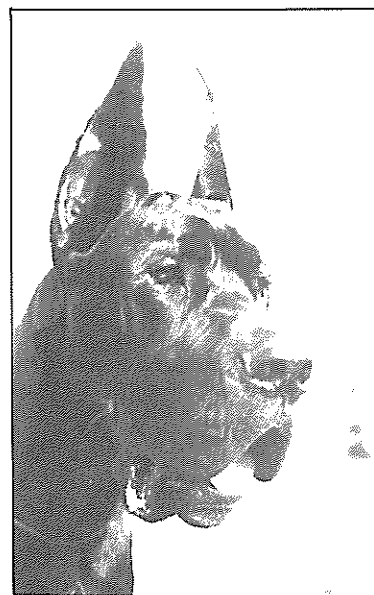
Prod. : Mme J. MÉRAT
Prop. : M. et Mme SURNOM.



URIES DES TERRES DE LA RAIRIE

Champion de France et du Club 1985

Meilleur mâle à Mantes



ALPHA DE PARADI'S PARC

(Swelen de Paradi's Parc x
Rain des Terres de la Rairie)

MEILLEUR PUPPY
au Championnat du Club à Mantes-la-Jolie

Producteur : Mme Liliane MOCZINSKI
Prop. : Mme Chantal HUSTACHE-MATHIEU.

- ONDO DE MOURRE FRAIS** — ARLEQUIN (Mike de Mourre Frais x Linda de Mourre Frais), né le 13-04-78. Prop. M. BOURILLON
Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac - Tél. 57 64 31 25.
- PIRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE** — NOIR (Ménélas du Val de l'Amitié x Jouvence du Monbas de la Valterie). Prop. M.
Gilles BARREDA, Élevage de los Paisos Catalans, La Blanquète, Caves, 11510 Fitou.
- ONYX DE PARADI'S PARK** — NOIR - Prop. M. MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Tél. 74 20 23 45.
- RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR (Onix de la Templerie x Nitta de Mourre Frais), né le 25-09-80. Prop. M. PHILIPPOT,
87380 St-Germain les Belles. Tél. 55 09 96 95.
- OURY DES GORGES DE FRANCHARD** — (Lioran des Gorges de Franchard x Jung Frau des Terres de la Rairie) — Prop. M. VALE-
RE, 190 rue Jouaud, 44400 Rezé.
- TIBURCE DES FAUVELLES** — ARLEQUIN, né le 02-06-82. Prop. M. GOMBART, 3 rue du Pont d'Amour, 80100 Abbeville. Tél.
22 24 21 82.
- TABOU** dit **TEREK DE LA TEMPLERIE** — ARLEQUIN, né le 09-04-82. Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod, 01300 Belley -
Tél. 79 81 58 09.
- SIRIUS DE TESTAROUMAN** — ARLEQUIN — (Mike de Mourre Frais x Opalia de Testarouman), né le 26-07-81 — Prop. M. BARRE-
DA, Élevage de los Paisos Catalans, La Blanquète, Caves, 11510 Fitou.
- TARSKY DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — NOIR (Orest des Terres de la Rairie x Raïa de la Templerie), né le 04-04-82 —
Prod. M. Yves MERAT, Marie et Mme DORNIC — Prop. Mme Marcelle GUILHEM, Chemin des Pouzets, 11110 Courson. T.
68 33 58 53.
- UCAR DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR DE BLEU (Rain des Terres de la Rairie x Swainy des Terres de la Rairie), né le 03-06-83 -
Prop. M. B. LE MAIRE, 2 avenue du Gal de Gaulle, 91710 Vert le Petit. Tél. 54 49 91 44 ou 64 93 26 71.
- TANDGER DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES** — BLEU (Pérov des Terres de la Rairie x Rena des Fauvelles), né le 01-07
82 — à M. et Mme LE MINOUX, Route de Lannion, Plouisy, 22200 Guingamp. Tél. 96 43 85 46.
- SVEN DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRE** — BLEU (Olaf des Monts de Flandre x Athéna v. Offenstadt), né le 10-04-81 —
Prop. M. DELECOLLE, 24 rue Rabelais, 59160 Lhomme.
- RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** — BLEU (Menelas du Val de l'Amitié x Maty Royal de la Grisonnière), né le 19-02-80
- Prop. M. Gérard FENECH, 4 rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 1 829 67 85 (le soir après 20 heures).
- RANTZAU DE CARJEGU** — BLEU (Ch. Lothar des Terres de la Rairie x Ch. Naïka des Terres de la Rairie), né le 28-01-80 — Prop.
M. CHARREYRON, 19 rue Lakanal, 03100 Montluçon. Tél. 70 28 10 52.
- SOCRATE DE BOIS MAGNY** — BLEU, né le 24-09-81 — Prop. M. J.P. CARPENTIER, 48 rue Grieg, 02100 Saint-Quentin - Tél.
23 62 33 96.

LICES RECOMMANDÉES - SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

- Ch. REINE DU CLOS TEMPLERIE** — ARLEQUINE (Onyx de la Templerie x Nitta de Mourre Frais), née le 25-09-80 - Ch. de France
82. Prod. et Prop. Mme J. MERAT, Le Marais du Jaunet, Serbannes, 03110 Escurolles.
- Ch. SARAH DES TERRES DE LA RAIRIE** — FAUVE (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière), née le
23-09-81 — Ch. France 84 — Prop. M. UGLIEGA, 11 rue des Messages, 13800 Istres.
- Ch. ULM DES PETITES VERNIERES** — FAUVE (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Palès de Loutraki), née le 02-04-83 — Ch.
France 84, Club EU DDC 85, Europasièger 85 — Prod. PERRIN POUSSET. Prop. PINCEMIN LABROUSSE, Jumeaux, 63570
Brassac les Mines.
- Ch. ROMÉA DES TERRES DE LA RAIRIE** — NOIRE (Phale des Terres de la Rairie x Ch. Lyliia du Val de l'Amitié), née le 22-09-80 —
Ch. Luxembourg, Europe, Monde 83, Europasièger Int., Ch. France, du Club. Prod. et Prop. Mme PINCEMIN LABROUSSE,
Jumeaux, 63570 Brassac. Tél. 73 96 14 74.
- Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL** — FAUVE (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom x Panthère de l'Aygues River) — Ch. Monde 85
— Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzon, Le Thor, 84250 - Tél. 90 22 15 81.
- Ch. RANA DE LA GRISONNIERE** — NOIRE-manteau (Oman du Monbas de la Valterie x Netty de la Grisonnière), née le 23-07-80 —
Ch. France et du Club 1982, Ch. Int. à Mme DEVAUX, 22 rue Abbé Ruellan, 95100 Argenteuil.

LICES RECOMMANDÉES (3 « Excellent » + Radio)

TANIT II DE TESTAROUMAN — NOIRE (Radja d'Anneruf x Nefertiti de Testarouman), née le 18-02-82 — Prod. M. HOCQUARD — Prop. M. G. BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68 45 71 60.

SPLEEN DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23-09-81) — Prod. et Prop. PINCEMIN LABROUSSE, Jumeaux, 63570 Brassac les Mines.

ROXANE — NOIRE (Onyx de Paradi's Park x Lara du Cœur des Andes), née le 15-08-82 — Prop. M. CHEVALLIER, 4 rue des Cardoux, 69360 Serezin / Rhône. Tél. 7 802 14 17.

TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — ARLEQUINE (Ch. Orest des Terres de la Rairie x Raja de la Templerie), née le 04-04-82 — Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57 61 31 25.

ÉTALONS INSCRITS ET CONFIRMÉS (1 pt)

FAUVES ET BRINGÉS

TAIMYR DE SIFFLE MISTRAL — FAUVE (Bsg - Wsg) - Ch. IB Prinz Aramis of Flowers x Panthère de l'Aygues River) - CACIB Meilleur mâle à Saragosse en 85, R.CACIB à Nîmes 85 (M. Dubois) — A M. et Mme VALETTE, Chemin d'Aigues-Vives, 30470 Aimargues.

SYDNEY DE LA GRISONNIERE — FAUVE (Jargon von der Rotburg DD2B 77002 (Allemagne fauve x Anja von Erbach DD2b 74867 (Allemagne) fauve), né le 18-02-81 — A M. Aris CONARD, 21 sentier des Larris, 94500 Champigny. Tél. 706 62 34.

Ch. THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE — BRINGÉ (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie), né le 22-06-82 — Jeune Champion Club à Lunel 83 - Prod. Mme J. MÉRAT - Prop. M. Guy CHOISY, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues - Tél. 67 70 15 47.

TITUS DE LA TEMPLERIE — BRINGÉ (Ferro v. Klevchen x Julchen v Schilfkolben), né le 30-01-82 — 3 expositions, 3 fois 1er Excellent CAC — A Mme BEKAERT, St-Loup de Fribois, 14340 Cambremer. Tél. 31 63 10 21.

ARLEQUINS

TOBY DU BAS BLEU — ARLEQUIN (Nachlass de la Forêt de Kaysersberg x Pernell du Bas Bleu), né le 22-02-82 — A obtenu 3 Excellents et 1 CAC en classe ouverte (en 3 expositions) — Domaine du LATTAY, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41 57 60 44.

KOLLO VOM LINDENKRUG — ARLEQUIN (frère du Bundessieger Dt Ch. Ingo vom Lindenkrug, fils de Kimbo v. Harlekin x Jette d. Haarburt - HDO Körklasse 1 - A Mme C. MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, St-Valérien. Tél. 86 88 60 98.

NOIRS

ULRIK DU DOGGENHAGEN — NOIR (Shane du Domaine de l'Empereur x Pia du Domaine de la Ribaude), né le 04-05-83 — Contrôle du Prof. Coulon 26-03-85 - Aucun signe de dysplasie - A M. PERRIN - Élevage du Fantôme von Harlekin - 210 rue des Matures - Mouroux - 77120 Coulommiers - Tél. 64 03 29 31.

THOGRUL DE TESTAROUMAN — NOIR (Ch.B et IB ainsi que du Monde à Berne, Mike de Mourre frais et la lice Opalia de Testarouman), né le 11-03-82 - Classe jeune Excellent à Lunel Spéciale d'élevage, 2e Exc à Nantes (M. Levron), CAC Mont de Marsan (M. Baux), RCAC Bordeaux (M. Dubois), CACIB Toulouse (M. Baux), nombreux CAC — M. Émile HOCQUARD, Guillemont, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58 51 43 83.

UKASE DE LA HAUTE FOUGERE — NOIR (Repp de la Haute Fougère x Shaïla de la Haute Fougère), né le 06-05-83 — 4e Exc Pontoise 85 — Prop. Serge ANGELICI, 339 rue des Pyrénées, 75020 Paris. Tél. 1 46 36 65 84.

ULRICH DE LA FORET DE KAYSERSBERG — NOIR (Scipion de la Chatellerie / Ruby de Carjégu), né le 03-09-83 — Prop. Mme MARCLE, Château de Fontbonné - 24610 St-Martin de Gurçon. Tél. 23 62 33 96.

BLEUS

OBÉLIX dit ORFF DES PETRELS — BLEU (Lothar des Terres de la Rairie x Love des Pétrels), né le 02-08-78 — A Mme Nadine JURÉDIEU, 94 rue Édouard Vaillant, 95870 Bezons. Tél. 076 30 05. Prod. M. J.-J. OZANNES, 18350 Nerondes.

TIROL DE LA GRISONNIERE — BLEU (Ch. Panther de la Grisonnière x Nodal de la Forêt de Kaysersberg) — 3e Exc. Orléans 84, 1er Exc. CAC Nemours, 1er Exc. St-Fargeau, 1er Exc. CAC, CACIB Nevers, 1er Exc Troyes, 1er Exc CAC RCACIB Beauvais (M. Mérat), 1er Exc. CAC CACIB Caen (M. Baux), Meilleur Dogue, 3e Exc. — A Mme MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, 89 St-Valérien. Tél. 86 88 60 98.

Liste établie par Madame PINCEMIN, Responsable de la Commission de Sélection.

GRILLE DE SÉLECTION DE LA S.C.C. POUR LE DOGGEN-CLUB DE FRANCE

1 point	CONFIRMATION
2 points	CONFIRMATION 1er CHOIX : Pour les sujets ayant obtenu Exc. en nationale d'élevage + Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.)
3 points	JEUNES : Ayant obtenu 3 Exc. Classe Jeune dont un en Nationale d'Élevage + radiographie des hanches.
4 points	SUJETS RECOMMANDÉS : Sujets d'Élite — Titre + Radiographie des hanches.
5 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE B : Sujets radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (Juge spécial) Les mâles avec 3 femelles différentes Les femelles avec 2 mâles différents.
6 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE A : Sujets d'Élite (titre homologué) radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (Juge spécial) Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je sousigné (Nom et Prénom)

Adresse

demande mon admission au DOGGEN CLUB DE FRANCE :

(1) Cotisation annuelle : 150 F.

que je verse en :

A, le

Signature :

(1) Chèque bancaire à l'ordre du Doggen Club de France

(1) En espèces

(1) Chèque postal

A retourner au DOGGEN - CLUB DE FRANCE :

Mme MÉRAT - « Le Marais du Jaunet » - Serbannes - 03110 ESCUROLLES - Tél. 70.56.51.86

Trésorier : M. LEVRON - 15 av. Roland de Roncevaux - 49240 AVRILLÉ

TARIF DES PAGES PHOTO DEMANDÉ PAR LE CLUB A SES ADHÉRENTS POUR PARUTION DANS LE TRAIT D'UNION

Notre Club désire obtenir, pour l'expédition de sa revue LE TRAIT D'UNION le tarif de la COMMISSION PARITAIRE (gain d'environ 3 000 francs de frais de timbres par parution.). Pour cela, un équilibre entre la publicité et les textes doit être respecté.

Or, la page photo entière est considérée par cette Commission comme étant uniquement de la publicité et le quart de page avec peu de texte (un ou deux principaux résultats, origines, propriétaire et producteur) comme de l'information.

Nous souhaiterions donc favoriser le prix du quart de page pour obtenir un maximum de photos.

Les prix suivants ont été fixés en accord avec notre trésorier, M. LEVRON :

1/4 de page : 100 F

1/2 page : 350 F

1 page entière : 600 F

Nous comptons sur votre compréhension à tous.

G.LEVRON
Trésorier

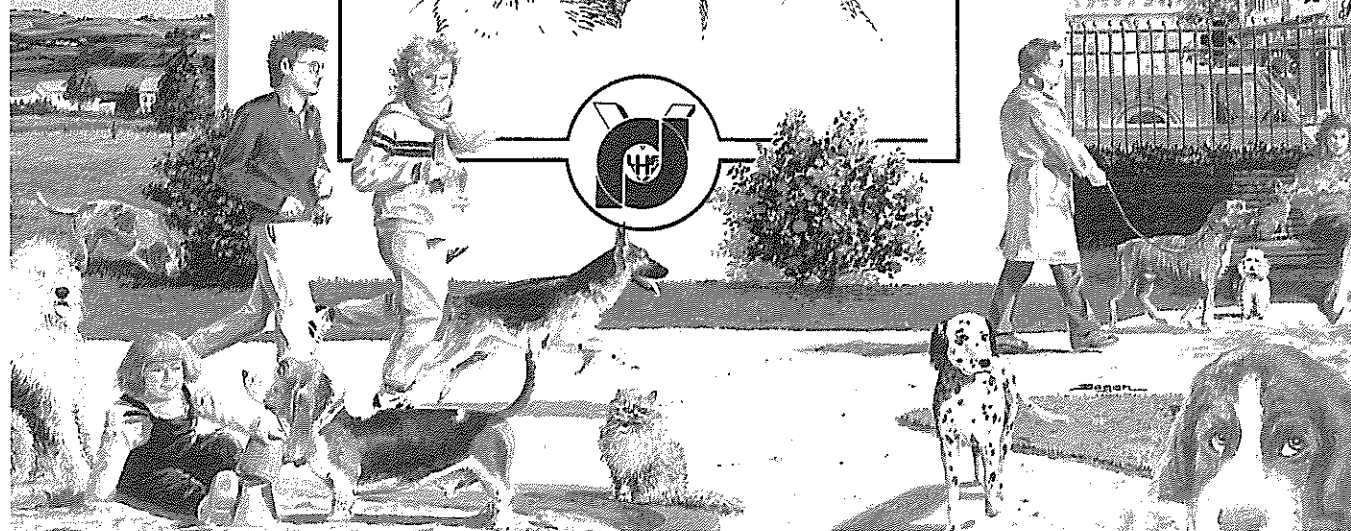
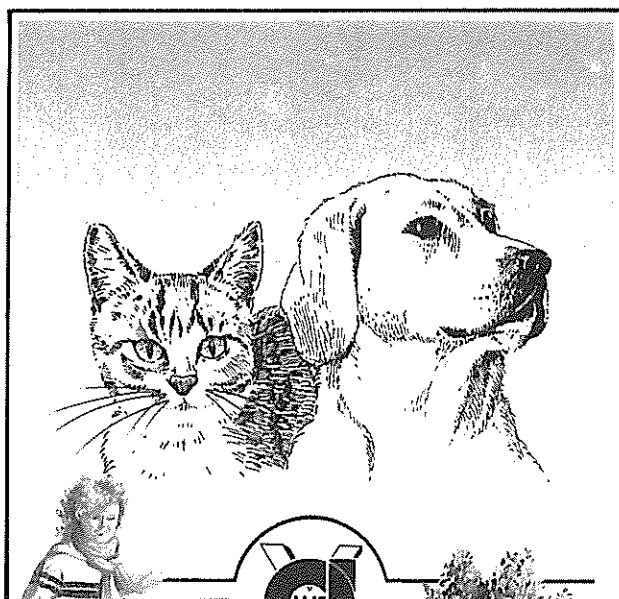
J.MÉRAT
Secrétaire

NOUVEAU

POUR NOS AMIS AUSSI

OSTEOCYNESINE®

HOMEOPATHIE



Composition : Calcareo ostreica 3DH, calcarea phosphorica 3DH, calcarea fluorica 3DH, sulfur iodatum 4CH. Excipient q.s.p. 1 comprimé de 1 g.

Indications thérapeutiques : Décalcification des chiennes et des chattes pendant les périodes de gestation et d'allaitement, des chiens soumis à l'effort, des chiens et chats âgés. Trouble de la croissance des chiots, chatons et jeunes sujets.

Contre-indications : néant - aucun résidu.

Mode d'administration : voie orale.

Pozologie : Chiens : 2 à 3 comprimés 2 fois par jour ; Chiots et chats : 1 à 2 comprimés 2 fois par jour.

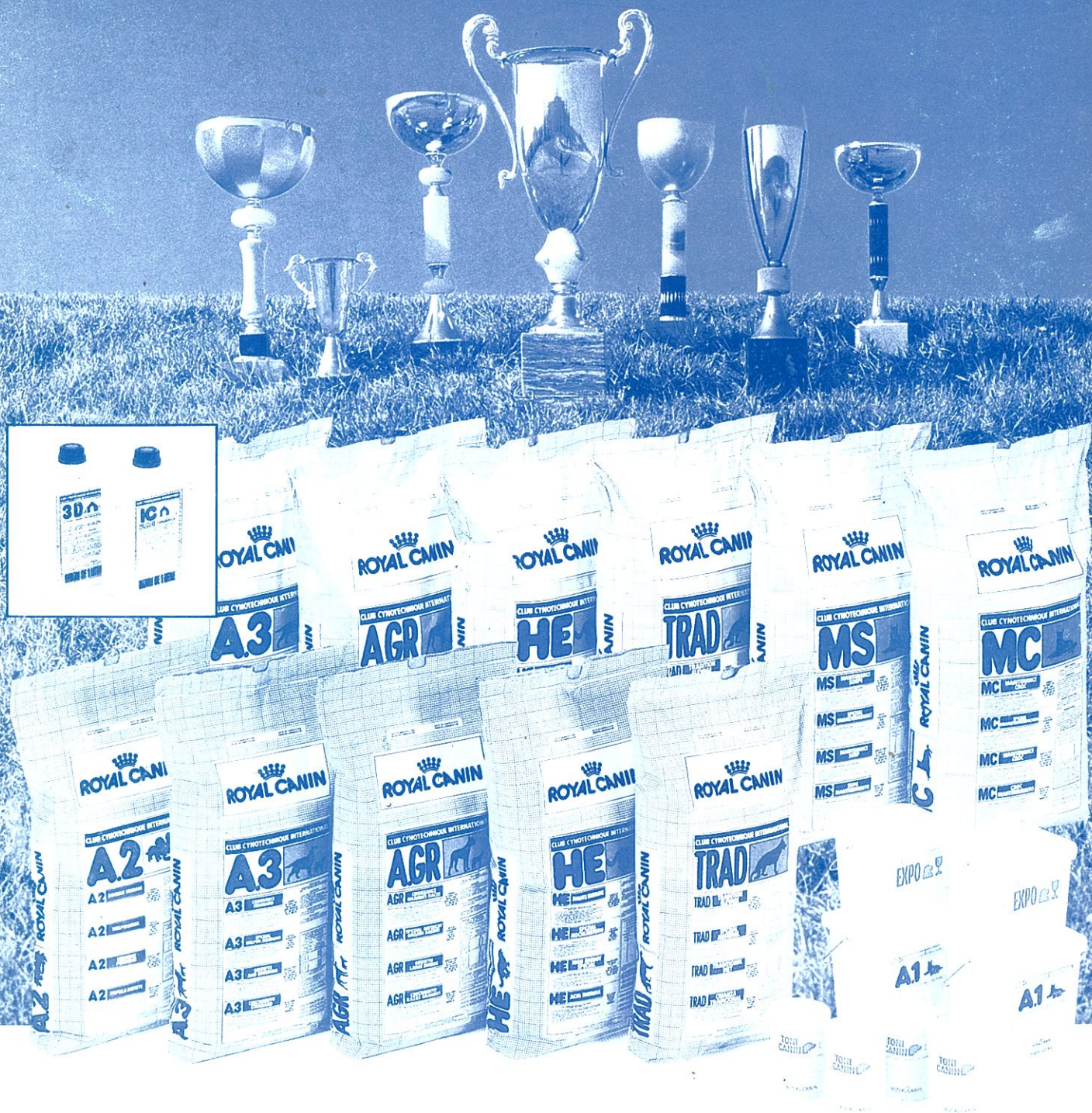
Durée du traitement : cure de 15 jours à 1 mois

Catégorie légale : usage vétérinaire.

Présentation : Boîte de 100 comprimés. A.M.M. n° 69661690763 NV

Produit des LABORATOIRES HOMOEOPATHIQUES DE FRANCE, délivré en pharmacie et chez votre vétérinaire

demandez conseil à votre vétérinaire ou à votre pharmacien



Gamme " Club Cynotechnique International "

La nouvelle gamme "Club Cynotechnique International" de Royal Canin est destinée aux éleveurs du monde entier. Elaborée en France par les spécialistes Royal Canin de nutrition canine, en relation étroite avec les éleveurs, elle a été spécialement conçue pour couvrir tous les besoins alimentaires spécifiques du chien en élevage, dans toutes les périodes de sa vie (maternité, croissance, travail, maintenance...).


ROYAL CANIN

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES - TEL. 16 (66) 88.01.69 - TELEX 490 136.

Je désire recevoir vos fiches techniques concernant les produits de la gamme « Club Cynotechnique International »

NOM PRENOM

ADRESSE

A envoyer à Royal Canin 30470 Aimargues B.P. 4